



# Panorama de la vie associative en Alsace

Rapport d'enquête de l'observatoire local de la vie associative en Alsace

Enquête menée sur le territoire de la Collectivité européenne d'Alsace avec des focus Eurométropole de Strasbourg et Ville de Mulhouse

Démarche accompagnée par



Observatoire co-porté par



# Table des matières

<b>ÉDITO DES CO-PORTEURS DE L'ENQUÊTE</b> .....	<b>2</b>
<b>ÉDITO DU RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>L'OBSERVATOIRE LOCAL DE LA VIE ASSOCIATIVE EN ALSACE</b> .....	<b>5</b>
ALSACE MOUVEMENT ASSOCIATIF .....	5
MAISON DES ASSOCIATIONS DE STRASBOURG .....	5
CARRE DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE DE MULHOUSE .....	6
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE (CEA) .....	6
RESEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS (RNMA) .....	7
<b>LA MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE</b> .....	<b>8</b>
LE CHOIX D'UNE DIFFUSION LARGE .....	8
LE QUESTIONNAIRE .....	8
LES SOURCES .....	8
<b>L'ÉCHANTILLON COLLECTÉ ET TRAITEMENTS</b> .....	<b>9</b>
L'ÉCHANTILLON COLLECTE .....	9
LES TRAITEMENTS EFFECTUES SUR LA BASE DE DONNEES .....	9
LES REDRESSEMENTS DES DONNEES.....	9
LE SECTEUR D'ACTIVITE, UNE DONNEE CLE .....	10
<b>LE PORTRAIT DU TERRITOIRE ALSACIEN</b> .....	<b>13</b>
<b>LES ASSOCIATIONS ACTIVES ET LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS</b> .....	<b>19</b>
<b>LE PROFIL DES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>22</b>
L'ANNEE DE CREATION.....	22
L'AIRE D'INTERVENTION.....	23
FOCUS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE .....	25
L'APPARTENANCE A UN RESEAU.....	28
LE BUT DES ASSOCIATIONS.....	31
<b>LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION</b> .....	<b>32</b>
LES ADHERENTS.....	32
LES BENEVOLES .....	34
LA GOUVERNANCE DES ASSOCIATIONS .....	36
LE PROFIL DES DIRIGEANTS .....	37
: LA PLACE DES FEMMES DANS LES ASSOCIATIONS.....	40
<b>LES MOYENS DES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>42</b>
L'EMPLOI SALARIE.....	42
LES FINANCEMENTS .....	45
LES LOCAUX.....	48
<b>LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE</b> .....	<b>49</b>
<b>LES PERSPECTIVES DES ASSOCIATIONS</b> .....	<b>50</b>
<b>LES BESOINS</b> .....	<b>52</b>
LE MANQUE DE BENEVOLES ET LES DIFFICULTES DE RENOUVELLEMENT DES GOUVERNANCES .....	54
LES DIFFICULTES LIEES A L'EMPLOI .....	57
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>58</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>59</b>

# Édito des co-porteurs de l'enquête

---

Fortes de plus de 455 000 bénévoles et 54 000 salariés en Alsace, 33 000 associations agissent et innovent chaque jour dans l'intérêt général, au plus près des besoins et des aspirations des citoyens. Actrices de l'économie, elles créent de l'emploi, génèrent de l'activité, impulsent des projets, favorisent la cohésion sociale et contribuent à l'animation des territoires. Elles comptent parmi les forces vives les plus puissantes de notre pays.

Actives en milieu rural comme urbain, fédérées ou non, employeuses ou non, elles agissent dans les domaines du sport, de l'éducation, de la santé, de la solidarité, de l'environnement, de loisirs, de culture, d'art...et sont les actrices indispensables du quotidien des Alsaciennes et des Alsaciens, jeunes et moins jeunes !

En 2021, quatre acteurs locaux se sont réunis pour observer de plus près la vie associative en Alsace : Alsace Mouvement associatif, la Maison des Associations de Strasbourg, le Carré des associations de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace.

Appuyés techniquement par le RNMA (Réseau National des Maisons des associations), acteur incontournable de l'observation de la vie associative, nous avons déployé un Observatoire Local de la Vie Associative en Alsace (OLVA).

Cet observatoire s'est traduit concrètement par le lancement d'une vaste enquête auprès des associations alsaciennes, entre octobre et décembre 2021, de façon synchronisée avec une vingtaine d'autres territoires en France métropolitaine et dans les Outre-Mer.

Nos objectifs sont pluriels et se retrouvent autour d'une volonté commune : apporter aux associations le cadre et les outils adaptés pour leur permettre de porter sereinement leurs projets.

- Pour Alsace Mouvement Associatif, qui porte une double mission de représentation et de soutien technique aux associations, l'observation est un enjeu central pour consolider notre connaissance du secteur associatif local, mieux identifier les besoins et attentes des associations, mettre en débat les enjeux de la vie associative et évaluer l'impact des actions de soutien à la vie associative menées.
- Pour la Maison des Associations de Strasbourg, qui avait déjà mené une telle enquête à l'échelle strasbourgeoise en 2017, il s'agit également de mieux connaître la réalité associative du territoire eurométropolitain et d'identifier les besoins et les attentes des associations. La Maison des Associations s'appuiera sur cette enquête pour porter les messages des associations auprès de la Ville de Strasbourg, pour créer des synergies inter-associatives et de nouvelles collaborations, et agir encore, le plus justement possible, sur le terrain, avec et pour les associations.
- Pour la Ville de Mulhouse, via le Carré des associations, l'observatoire permettra de construire une connaissance des réalités associatives mulhousiennes pour affiner, adapter, améliorer le soutien à la vie associative durant le mandat municipal débuté en 2020. Après deux années de crise sanitaire, l'observatoire aidera à lancer une nouvelle dynamique collective grâce à la matière collectée. Les données ont vocation à être mises en débat localement, pour agir en concertation avec les acteurs

associatifs du territoire. Et première étape Grand public : Explor'Assos le 2 octobre 2022 !

- Pour la Collectivité européenne d'Alsace, le tissu associatif est au cœur de l'activité des 7 territoires alsaciens. C'est pourquoi il est plus que jamais important de continuer à accompagner les associations au quotidien. La Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui plus que jamais à leurs côtés pour les soutenir dans leurs projets. L'Observatoire Local de la Vie Associative permettra de porter un regard neuf, plus poussé, sur ce vivier de talents, pour mieux encore en cibler les besoins. En affinant les connaissances des réalités du secteur associatif, en évaluant leur impact, en fédérant les énergies, elle sera pour la collectivité un outil précieux.

Fort de plus de 1200 réponses, l'observatoire livre des données et des informations essentielles sur la vie associative en Alsace.

Ces données sont présentées dans le présent rapport d'enquête. Nous formons le souhait que sa lecture ouvre des débats, lance des pistes, donne des idées, bouscule des certitudes, confirme des intuitions, initie des projets, pose des questions, apporte des réponses, pour que les associations soient remises au centre de la société civile organisée.

***Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace***

***Piero Calvisi, Président d'Alsace Mouvement associatif***

***Michèle Lutz, Maire de Mulhouse***

***Claude Schneider, Président de la Maison des Associations de Strasbourg***

# Édito du Réseau National des Maisons des Associations

---

## ***Observer pour agir ensemble***

Malgré d'importants progrès au plan national, la connaissance de la vie associative à l'échelle locale reste encore très lacunaire. La démarche d'observation locale de la vie associative, développée par le Réseau National des Maisons des Associations depuis 2006, part du constat de l'absence, ou tout au moins du caractère très disparate, des données relatives aux associations, tout particulièrement au niveau local. A tel point que le discours tenu sur les associations est parfois en décalage avec la réalité rencontrée sur le terrain. Il est donc nécessaire de disposer de connaissances précises et actualisées sur la structuration et les besoins des associations. Il faut se donner de bons outils pour agir !

C'est pourquoi le réseau a développé en collaboration avec Viviane Tchernonog, chercheuse au CNRS, la méthodologie OLVA, d'observation locale de la vie associative. Elle s'appuie sur une enquête de proximité auprès des associations du territoire. Applicable au niveau local, elle permet de comparer les données obtenues sur le territoire à celles obtenues au niveau national ou sur d'autres territoires ayant mis en place des observatoires locaux. Cela permet de mesurer les spécificités du tissu associatif et d'adapter son appui pour répondre au mieux aux besoins repérés localement, ou encore d'évaluer les politiques publiques mises en place.

Ainsi les observatoires locaux de la vie associative produisent des connaissances locales sur le tissu associatif, mais ils sont aussi un outil d'interconnaissance et de partage. En effet, les OLVA associent largement les acteurs concernés par le fait associatif sur le territoire, acteurs associatifs et institutionnels, chefs de service, élus, têtes de réseau, chercheurs, étudiants... Ce croisement de regards sur les enjeux du tissu associatif local fait naître des dynamiques locales entre les acteurs de la vie associative entre eux et avec leurs partenaires. L'observation locale partagée n'est donc pas une fin en soi, mais le début d'un long processus vertueux de co-construction entre les parties prenantes au service du développement de la vie associative sur le territoire.

***Loreline Vidal, administratrice du RNMA***

# L'observatoire local de la vie associative en Alsace

« Observer pour agir », telle est l'ambition de la démarche OLVA. En effet, elle vise à construire une connaissance des réalités locales, mais celle-ci n'a de sens que si elle mène à l'action. Ainsi, la matière collectée via l'observation a vocation à être partagée et mise en débat localement entre les acteurs concernés du territoire pour coconstruire les réponses adaptées aux enjeux exprimés dans l'enquête.

La démarche OLVA permet de :

- Construire une connaissance des réalités du secteur associatif local et repérer ses spécificités,
- Identifier les besoins et attentes des associations du territoire,
- Aider la décision des acteurs de l'appui à la vie associative (collectivités, point d'appui à la vie associative, têtes de réseaux, fédérations...) et de coconstruire un plan d'actions en faveur du développement du secteur,
- Communiquer sur l'image du secteur à partir de données objectivées,
- Structurer et aider à la qualification des acteurs locaux du soutien à la vie associative,
- Mettre en débat les enjeux de la vie associative locale,
- Évaluer l'impact des actions de soutien à la vie associative menées.

L'observatoire local de la vie associative en Alsace est co-piloté par un partenariat original qui associe deux collectivités (la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Mulhouse au travers du Carré des associations), une association (la Maison des associations de Strasbourg) et un réseau (Alsace Mouvement associatif). Ces structures ont été accompagnées par le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) dans la mise en place de l'observatoire et dans l'analyse des données.

## Alsace Mouvement associatif

Alsace Mouvement associatif regroupe 20 structures de soutien aux associations, fédérations et têtes de réseau.

Elle représente le Mouvement associatif en Alsace.

Son objectif est double :

- Regrouper et défendre les acteurs de la vie associative alsacienne,
- Apporter un soutien technique aux associations du territoire.

Alsace Mouvement associatif mène des actions de formations des bénévoles, développe des outils pratiques accessibles sur le site [www.alsacemouvementassociatif.org](http://www.alsacemouvementassociatif.org) et propose des temps d'échanges et de réflexion sur le fait associatif en Alsace, pour que la place et le rôle des associations dans la vie sociale et économique soient reconnus à leur juste valeur.



## Maison des associations de Strasbourg

La Maison des Associations de Strasbourg est un lieu de rayonnement et d'animation pour la vie associative strasbourgeoise, dans un esprit d'échange et de partenariat entre la Ville de Strasbourg et le milieu associatif.



**Maison  
Des Associations  
de Strasbourg**

[MDAS.org](http://MDAS.org)

Association de droit local, elle a pour objectifs de promouvoir, soutenir et faciliter la vie associative sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), notamment en mettant à disposition des associations un lieu, des outils et des compétences, en favorisant la coopération et la synergie entre associations, en valorisant la participation citoyenne et en améliorant la lisibilité et la visibilité des associations. Ceci se traduit entre autres par du conseil personnalisé aux associations, l'organisation d'événements et de groupes de travail, la domiciliation et location de salles.

## Carré des associations de la Ville de Mulhouse



Le Carré des Associations est le facilitateur de la vie associative à Mulhouse.

Il s'agit d'une plateforme de services et un lieu d'accompagnement à la vie associative. 145 associations en sont adhérentes. Le Carré se caractérise par l'originalité des prestations qu'il propose dans un espace mutualisé accessible 7j/7j. Il ne verse aucune subvention mais propose un accompagnement matériel et humain concret et au plus près des besoins des acteurs associatifs.

Les missions : information, formations, veille réglementaire, accompagnement juridique et administratif, aide à la recherche de financement, valorisation du bénévolat, animation du Réseau associatif local, soutien aux grands projets associatifs, outils de communication.

Le Carré des associations est membre du :

- Réseau national des Maisons des associations (RNMA) : Il soutient le développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action.
- Collège départemental du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) : Il s'agit d'un financement destiné au fonctionnement global de l'activité d'une association ou à la mise en œuvre d'actions innovantes.
- COPIL des "Diffuzeurs" de solidarité : Ambassadeurs de la plateforme de défis solidaires « Diffuz », les diffuseurs de solidarité sont des jeunes en service civique encadrés par Unicité et financés par la Fondation MACIF.
- Comité d'appui du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : Les DLA ont pour objet d'accompagner et de soutenir les associations et les entreprises solidaires dans leurs stratégies de développement de projets de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois.
- Jury des micro-projets innovants.

## Collectivité européenne d'Alsace (CeA)



Le tissu associatif est au cœur de l'activité des territoires alsaciens. Sa richesse, sa diversité est source d'initiatives variées dans tous les domaines. Les bénévoles œuvrent à la cohésion sociale, au lien intergénérationnel au travers des manifestations et spectacles, des rencontres, qu'ils organisent tout au long de l'année.

C'est pourquoi il est si important de les accompagner au quotidien : partenaires historiques, les deux Départements les ont soutenus pendant la crise du Covid, en débloquent des fonds d'urgence conséquents. La Collectivité européenne d'Alsace est aujourd'hui, plus que jamais à leurs côtés pour les accompagner dans leurs projets.

L'Observatoire Local de la Vie Associative va permettre un regard neuf, plus poussé, sur ce vivier de talents, pour mieux encore en cibler les besoins. En affinant les connaissances des réalités du secteur associatif, en évaluant leur impact, en fédérant les énergies, elle sera pour nous un outil précieux.

## Réseau National des Maisons des Associations (RNMA)

Le Réseau National des Maisons des associations soutient le développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action.



Dans l'aide au développement des structures, le Réseau :

- Conseille les collectivités territoriales dans la conception et la création de Maisons des associations (diagnostic, étude de besoins, montage de dossiers...),
- Accompagne les élus et les cadres associatifs dans la création et le développement des structures (assistance technique et juridique, recrutement et formation de professionnels...),
- Aide à la définition et à la mise en œuvre de stratégies de développement avec les différents partenaires institutionnels (recherche de positionnement, mise en visibilité de l'action, aide à la communication...).

Dans l'instauration de synergies entre les Maisons des associations, le Réseau :

- Impulse les échanges et la mutualisation des ressources entre les Maisons des associations et aide à la valorisation des compétences de chacune (information des responsables, transferts de savoirs faire, organisation de sessions de formation, diffusion d'outils pédagogiques...),
- Favorise l'expérimentation de réponses innovantes et l'essaimage des "bonnes pratiques" (dynamiques collectives, échanges de compétences, subventions aux associations...),
- Suscite la réflexion des acteurs du développement associatif face à l'émergence de questions nouvelles (journées d'études ou forums sur des thèmes spécifiques...).

Un comité de pilotage a été mis en place, réunissant :

- Réseau National des Maisons des Associations (RNMA): Sylvain Rigaud (Chargé de mission projets) et Luciana Ribeiro (Doctorante en Sciences économiques),
- Alsace Mouvement associatif : Caroline Josseaume (Directrice) et Julien Haraux (Chargé de mission Vie associative),
- Maison des associations de Strasbourg : Fabienne Orban puis Cécile Rouvel (Directrices), Roxanne Bouclin (Chargée de projet),
- Carré des associations de la Ville de Mulhouse : Cécile Vincent (Responsable du Carré des associations), Anne-Sophie Parant (Chargée de mission), Alicia Le Bris (Chargée de mission),
- Collectivité européenne d'Alsace (CeA) : Jean-Marc Pannetier (Directeur des sports et de la vie associative), Julian Gobert (Développeur Education et Jeunesse/Sport et Vie associative/Culture et Patrimoine).

Le comité de pilotage s'est réuni de façon régulière (au moins une fois par mois pendant toute la durée du projet) pour assurer le suivi opérationnel de l'observatoire.

Les membres du comité ont également participé aux réunions d'équipage du RNMA, qui regroupent l'ensemble des territoires impliqués dans la démarche d'observation synchronisée.

Au lancement du projet, Alsace Mouvement associatif a également réuni un comité de pilotage élargi, ouvert aux partenaires associatifs et institutionnels intéressés par la démarche d'observation.

## La méthodologie d'enquête

---

### Le choix d'une diffusion large

Les faibles connaissances sur la structuration du tissu associatif du territoire ne permettent pas la constitution au préalable d'un panel sur lequel nous pourrions étudier les comportements des associations. Nous avons donc fait le choix d'une collecte la plus large et diversifiée possible sur laquelle nous effectuons des redressements (« corrections » de l'échantillon pour le rendre plus représentatif) à partir de caractéristiques connues du tissu associatif, en l'occurrence le recours à l'emploi.

L'enquête s'est déroulée du 27 septembre 2021 au 3 janvier 2022. Un questionnaire en ligne et sous format papier a été diffusé largement via les co-porteurs de l'enquête, Alsace Mouvement associatif et ses coordinations membres, ainsi que la Maison des associations de Strasbourg, le Carré des associations de la Ville de Mulhouse et la Collectivité européenne d'Alsace.

Le questionnaire s'adressait aux associations ayant une activité dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, c'est-à-dire le territoire d'action de la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace.

### Le questionnaire

L'enquête s'est basée sur un questionnaire unique pour l'Alsace, issu du questionnaire « tronc commun OLVA » proposé par le RNMA et utilisé par les différents observatoires participant à la démarche OLVA à l'échelle nationale. Celui-ci est composé de 5 parties : le profil des associations, les membres (adhérents, bénévoles, dirigeants), les moyens (financements, ressources humaines, locaux), l'impact de la crise COVID et les perspectives et besoins.

À ce questionnaire « tronc commun », les co-porteurs de l'enquête ont souhaité inclure des questions spécifiques sur les enjeux de coopérations.

### Les sources

Ce rapport d'enquête s'appuie très largement sur les données collectées au cours de l'enquête OLVA 2021 dont la méthodologie est présentée ci-dessus. D'autres sources de données ont été mobilisées pour permettre de compléter ou de comparer les données collectées via l'enquête : les données INSEE, FLORES 2019 (données de mesure des établissements employeurs associatifs et des postes salariés associatifs), Recherches & Solidarités, l'essentiel de la vie associative par département (estimation du nombre d'associations actives), les données INSEE de recensement de population 2019.

Les données d'enquête sont parfois comparées aux données nationales. Nous avons pour cela utilisé les données du Paysage associatif français de Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau. Malgré les limites méthodologiques, notamment sur les modalités et périodes de collecte des données, il nous a semblé utile de présenter ces données pour situer les spécificités du territoire alsacien.

# L'échantillon collecté et traitements

## L'échantillon collecté

La diffusion large de l'enquête a permis de collecter 1275 questionnaires à l'échelle de l'Alsace. Après le travail de nettoyage des questionnaires non exploitables, nous comptons 1183 questionnaires pour l'Alsace dont 407 sur l'Eurométropole de Strasbourg et 340 pour la Ville de Mulhouse. Ce qui constitue un échantillon solide et fiable pour l'analyse.

## Les traitements effectués sur la base de données

À la suite de la collecte, un nettoyage de la base de données recueillie a été effectué :

- Suppression des doublons et des questionnaires trop incomplets,
- Contrôles de cohérence pour repérer les erreurs de saisie (exemple : la taille de budget doit être cohérente avec le nombre de salariés), correction des variables atypiques, mise en cohérence des variables numériques,
- Recodage des secteurs d'activité.

## Les redressements des données

Le redressement de l'échantillon collecté a pour objectif d'en améliorer la représentativité par rapport à la population étudiée. Il permet d'appliquer des pondérations aux réponses des interrogés pour « corriger » les groupes sous ou surreprésentés.

En l'occurrence, les redressements ont été effectués sur la proportion d'associations ayant recours à l'emploi sur la base des données INSEE, FLORES 2019.

**Tab 1. Les échantillons collectés sur les différents territoires étudiés**

### Alsace

	Employeuses	Sans salarié	Ensemble
Échantillon collecté	385	793	1183
Échantillon redressé	120	1063	1183

### Mulhouse

	Employeuses	Sans salarié	Ensemble
Échantillon collecté	131	207	340
Échantillon redressé	39	301	340

### Eurométropole de Strasbourg

	Employeuses	Sans salarié	Ensemble
Échantillon collecté	161	244	407
Échantillon redressé	55	352	407

## Le secteur d'activité, une donnée clé

Les secteurs d'activité des associations sont un élément clé pour comprendre la structuration d'un tissu associatif. En effet, le secteur d'activité détermine fortement l'action des associations, leur modèle économique, leur rapport aux pouvoirs publics... Néanmoins, la classification est un exercice complexe, notamment du fait de la pluriactivité de beaucoup d'associations. Pour assurer une homogénéité de chaque secteur, nous avons procédé au recodage des secteurs d'activité de chaque association répondante à partir de leur objet.

Pour l'enquête, nous utilisons une nomenclature en 11 secteurs d'activité qui peut être agrégée en 8 secteurs pour les besoins de l'analyse (voir la nomenclature en annexe).

Nous avons également choisi de ne pas redresser l'échantillon sur la base des secteurs d'activité. En effet, sans connaissances précises de la répartition des associations par secteur d'activité à l'échelle locale, nous aurions dû utiliser la répartition nationale. Nous avons préféré nous appuyer sur la collecte effectuée par les acteurs locaux pour l'analyse. Ce qui permet de préserver les spécificités locales. En revanche, cela signifie que les éventuels biais de diffusion n'ont pas été corrigés et il faut donc en tenir compte dans la lecture des résultats.

**Tab 2. Le secteur d'activité des associations selon le recours à l'emploi**

### Alsace

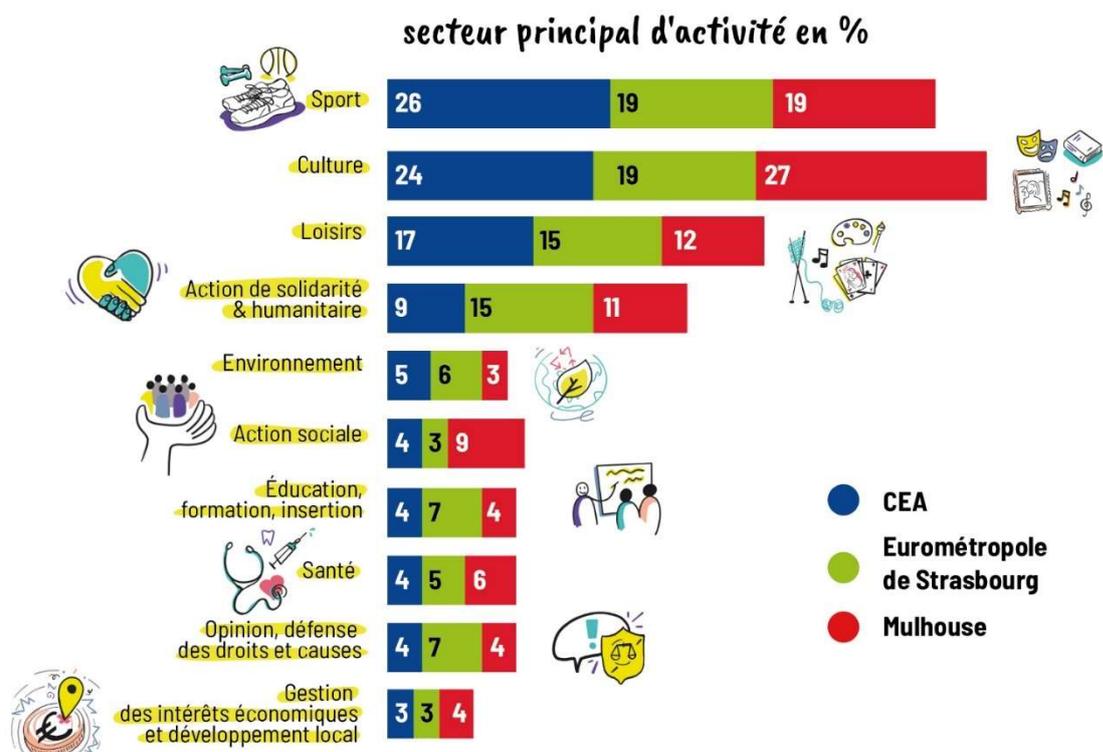
	Employeuses	Sans salarié	Ensemble
Sport	22%	26%	26%
Culture	23%	24%	24%
Loisirs	15%	17%	17%
Action de solidarité et humanitaire	8%	9%	9%
Environnement	6%	5%	5%
Action sociale	11%	3%	4%
Santé	3%	5%	4%
Opinion, défense des droits et causes	1%	4%	4%
Éducation, formation, insertion	8%	4%	4%
Défense des intérêts économiques	2%	2%	2%
Vie et développement local	2%	1%	1%
Total	100%	100%	100%

### Mulhouse

	Employeuses	Sans salarié	Ensemble
Culture	24%	28%	27%
Sport	13%	19%	19%
Loisirs	12%	12%	12%
Action de solidarité et humanitaire	8%	12%	11%
Action sociale	21%	8%	9%
Santé	4%	7%	6%
Opinion, défense des droits et causes	2%	5%	4%
Éducation, formation, insertion	9%	4%	4%
Environnement	4%	3%	3%
Défense des intérêts économiques	2%	2%	2%
Vie et développement local	2%	1%	1%
Total	100%	100%	100%

## Eurométropole de Strasbourg

	Employeuses	Sans salarié	Ensemble
Sport	14%	20%	19%
Culture	24%	18%	19%
Action de solidarité et humanitaire	13%	15%	15%
Loisirs	12%	16%	15%
Opinion, défense des droits et causes	2%	7%	7%
Éducation, formation, insertion	11%	7%	7%
Environnement	9%	6%	6%
Santé	2%	5%	5%
Action sociale	9%	2%	3%
Défense des intérêts économiques	2%	2%	2%
Vie et développement local	2%	1%	1%
Total	100%	100%	100%



Les échantillons collectés présentent des différences par rapport aux données nationales. Ces différences tiennent à la fois aux spécificités du tissu associatif alsacien, mais également aux biais de collecte qui peuvent influencer la lecture des résultats de l'enquête.

En comparaison des statistiques nationales, l'échantillon collecté en Alsace présente une forte représentation des associations sportives à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace mais une faible représentation de celles-ci à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg ou de Mulhouse. Les associations culturelles sont bien représentées à Mulhouse, dans une

proportion proche des statistiques nationales en Alsace et moins bien représentées sur l'Eurométropole de Strasbourg. Les associations de loisirs sont moins bien représentées qu'à l'échelle nationale, constat commun à d'autres territoires observés dans la démarche OLVA synchronisée. Les associations d'action de solidarité et humanitaire sont plus fortement représentées, particulièrement sur l'Eurométropole de Strasbourg et à Mulhouse. On constate une faible représentation des associations de l'action sociale et santé, hormis à Mulhouse où elles sont au contraire mieux représentées – notons que le faible nombre d'associations ne signifie pas nécessairement une action moindre. Il peut s'agir de structures de taille plus importante dont l'impact est plus significatif. Ce qui pourrait être le cas dans ce secteur de l'action sociale où les fusions et regroupements de structures ont été importants ces dernières années. Enfin, on peut noter une moindre représentation des associations de défense des droits et des causes et d'environnement à Mulhouse particulièrement, mais sur la Collectivité européenne d'Alsace aussi, quand elles sont mieux représentées sur l'Eurométropole de Strasbourg.

# Le portrait du territoire alsacien

---

**L'histoire de l'Alsace**<sup>1</sup> est singulière : allemande du Moyen Âge au XVIIe siècle, l'Alsace est ensuite française jusqu'en 1870, puis à nouveau allemande jusqu'en 1918, et à nouveau française depuis, à l'exception des quatre années d'annexion de fait au IIIe Reich.

L'Alsace s'étire sur 190 km du nord au sud sur une étroite bande délimitée par les Vosges à l'ouest et par le Rhin à l'est. Elle constitue une partie de la vallée rhénane, densément peuplée et urbanisée.

Région frontalière avec l'Allemagne et la Suisse, l'Alsace apparaît aujourd'hui comme une « petite Europe ». Ce n'est pas un hasard si Strasbourg a été choisie comme capitale européenne et accueille le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, la Cour européenne des droits de l'Homme et de nombreuses autres institutions européennes<sup>2</sup>.

## **Une particularité en Alsace : Le droit local des associations**<sup>3</sup>

Le traité de Francfort (1871) a entériné la cession de l'Alsace-Moselle au nouvel Empire allemand qui venait de se constituer. Pendant les 47 années d'annexion, le droit français fut, dans beaucoup de domaines, progressivement remplacé par les lois d'Empire allemandes ainsi que par des dispositions locales émanant d'instances législatives propres au Land Alsace-Lorraine.

Lors de la réintégration de l'Alsace-Lorraine<sup>4</sup> à la France en 1918, le législateur préféra à une introduction brutale et massive de l'ensemble de la législation française, une introduction par matière, ainsi que le maintien de dispositions de droit local inconnues du droit français ou reconnues techniquement supérieures à la législation française équivalente.

L'introduction de la législation française a notamment été réalisée par deux grandes lois du 1er juin 1924, l'une portant introduction de la législation civile et l'autre de la législation commerciale. Ces deux textes ont également maintenu certaines dispositions de droit local, dont le caractère temporaire d'origine s'est en réalité perpétué.

Les principales matières actuelles du droit local sont les suivantes :

- Les associations,
- Le régime des cultes,
- L'artisanat, le droit local du travail,
- La législation sociale (assurance maladie et aide sociale),
- La chasse,
- La publicité foncière,
- La faillite,
- Le droit communal.

Aujourd'hui, les associations ayant leur siège en Alsace (et en Moselle) sont régies par les articles 21 à 79 XII du code civil local.

Inscrites au registre des associations tenu par les tribunaux judiciaires ou de proximité, les associations de droit local bénéficient de la pleine capacité juridique et peuvent recevoir des

---

<sup>1</sup> Herodote.net

<sup>2</sup> [www.strasbourg-europe.eu/l-europe-a-strasbourg/les-institutions/autres-organismes-2](http://www.strasbourg-europe.eu/l-europe-a-strasbourg/les-institutions/autres-organismes-2)

<sup>3</sup> [www.insee.fr/fr/statistiques/4475068](http://www.insee.fr/fr/statistiques/4475068)

<sup>4</sup> Nous parlons d'Alsace-Moselle pour décrire ce territoire du point de vue français, et d'Alsace-Lorraine lorsque nous l'évoquons du point de vue de l'Empire allemand (Reichsland Elsass-Lothringen). En effet, l'expression Alsace-Moselle correspond mieux aux contours administratifs des trois départements perdus par la France en 1870 : Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle. C'est le terme employé par l'Etat et les juristes pour qualifier l'espace où s'applique le droit local.

donations et legs sans reconnaissance d'utilité publique, et acquérir ou administrer des biens mobiliers ou immobiliers sans rapport avec l'objet de l'association, contrairement aux associations de droit général (loi 1901).

Cette particularité du droit local pourrait avoir favorisé le développement des associations dans des secteurs à fort besoin de locaux (aide sociale en particulier).

**Tab 3. Tableau comparatif : Associations inscrites de droit local et Associations déclarées régies par la loi de 1901<sup>5</sup>**

	<b>Associations de droit local (Alsace-Moselle)</b>	<b>Associations loi 1901 (hors Alsace-Moselle)</b>
<b>Textes</b>	Articles 21 à 79-XII du code civil local	Loi du 1er juillet 1901
<b>Nombre minimum de membres fondateurs</b>	Les statuts doivent être signés par 7 membres au moins. Au cours de la vie de l'association, le nombre de membres ne peut descendre en-dessous de 3	Les statuts doivent être signés par 2 membres minimum
<b>But</b>	But non lucratif. But lucratif possible à condition de prévoir le partage des bénéfices entre les membres	But non lucratif exclusivement
<b>Rédaction des statuts</b>	Respect des dispositions obligatoires contenues dans les articles 21 à 79-XII du code civil local	Respect des principes de la loi 1901
<b>Contrôle</b>	Contrôle préalable : par le tribunal judiciaire / de proximité pour la conformité des statuts aux articles du code civil local	Absence de contrôle préalable
<b>Déclaration ou inscription</b>	Inscription de l'association au registre des associations du tribunal judiciaire / de proximité	Déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture
<b>Publicité</b>	Insertion légale dans la presse locale d'annonces légales	Insertion au Journal Officiel
<b>Capacité juridique</b>	Pleine capacité juridique. Possibilité d'accomplir tous les actes de la vie juridique, même ceux sans rapport avec l'objet de l'association	Capacité juridique limitée. Possibilité d'accomplir les seuls actes en rapport direct avec l'objet de l'association
<b>Utilité publique</b>	Association dont la mission est reconnue d'utilité publique	Association reconnue d'utilité publique (capacité juridique plus étendue, avantages fiscaux)

<sup>5</sup> [www.alsacemouvementassociatif.org/fr/les-fiches/differences-associations-de-droit-local-alsace-moselle-et-associations-1901\\_-r.html](http://www.alsacemouvementassociatif.org/fr/les-fiches/differences-associations-de-droit-local-alsace-moselle-et-associations-1901_-r.html)

### **Évolution administrative de l'Alsace :**

Région administrative depuis 1956, l'Alsace est composée de deux départements, Bas-Rhin et Haut-Rhin.

En 2016, le conseil régional d'Alsace fusionne avec les régions de Champagne-Ardenne et de Lorraine pour former la région Grand Est.

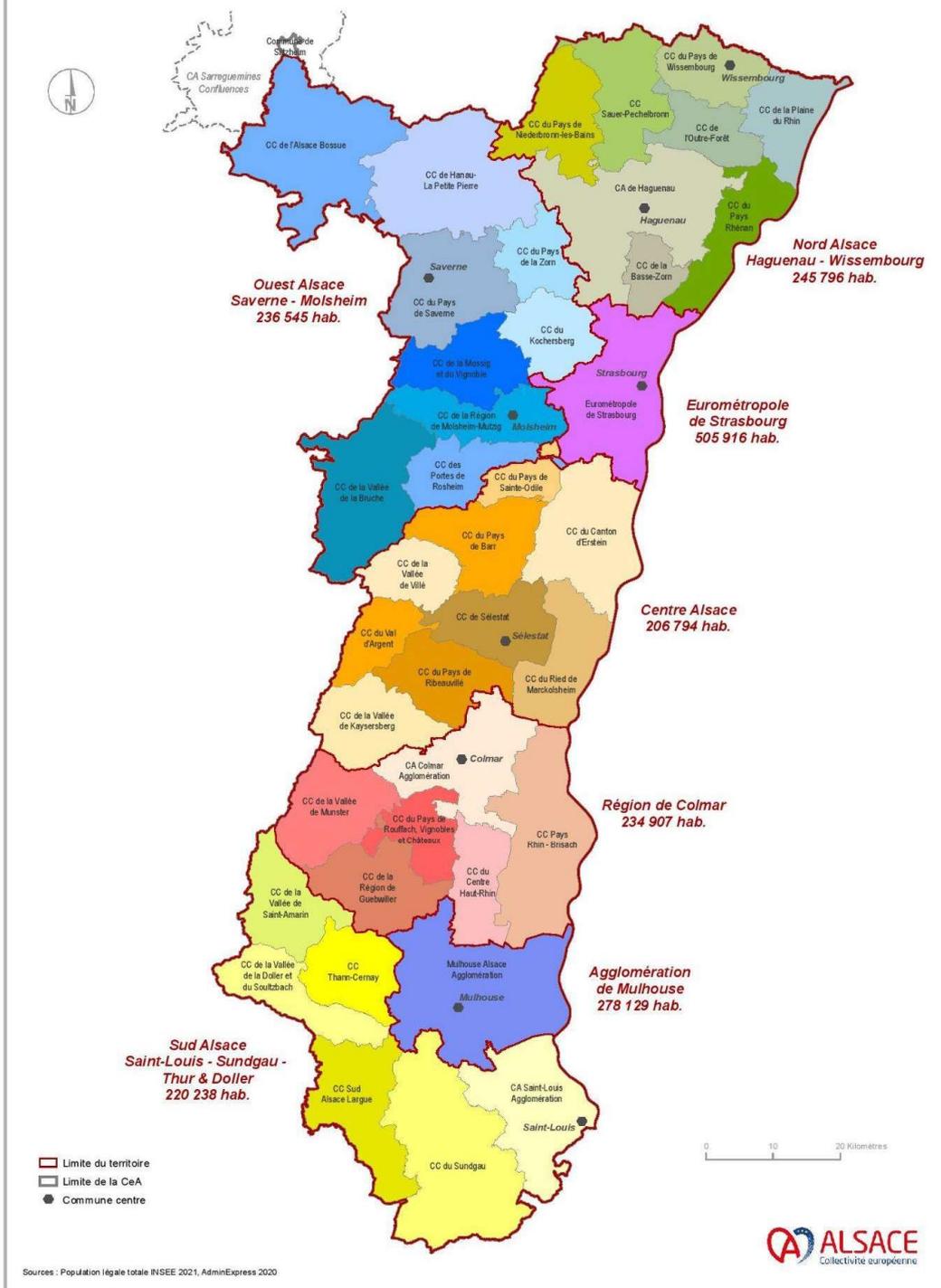
En 2021, une nouvelle collectivité territoriale — la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) — est créée, issue de la fusion des conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Les départements administratifs 67 et 68 sont maintenus.

La Collectivité européenne d'Alsace est découpée en 7 territoires<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup>[www.adira.com/wp-content/uploads/CeA-chiffres-cles-2021.pdf](http://www.adira.com/wp-content/uploads/CeA-chiffres-cles-2021.pdf)

## Les 7 territoires de la Collectivité européenne d'Alsace



## La population alsacienne<sup>7</sup>

Au 1er janvier 2021, le nombre d'habitants en Alsace était estimé à 1 898 533 habitants,

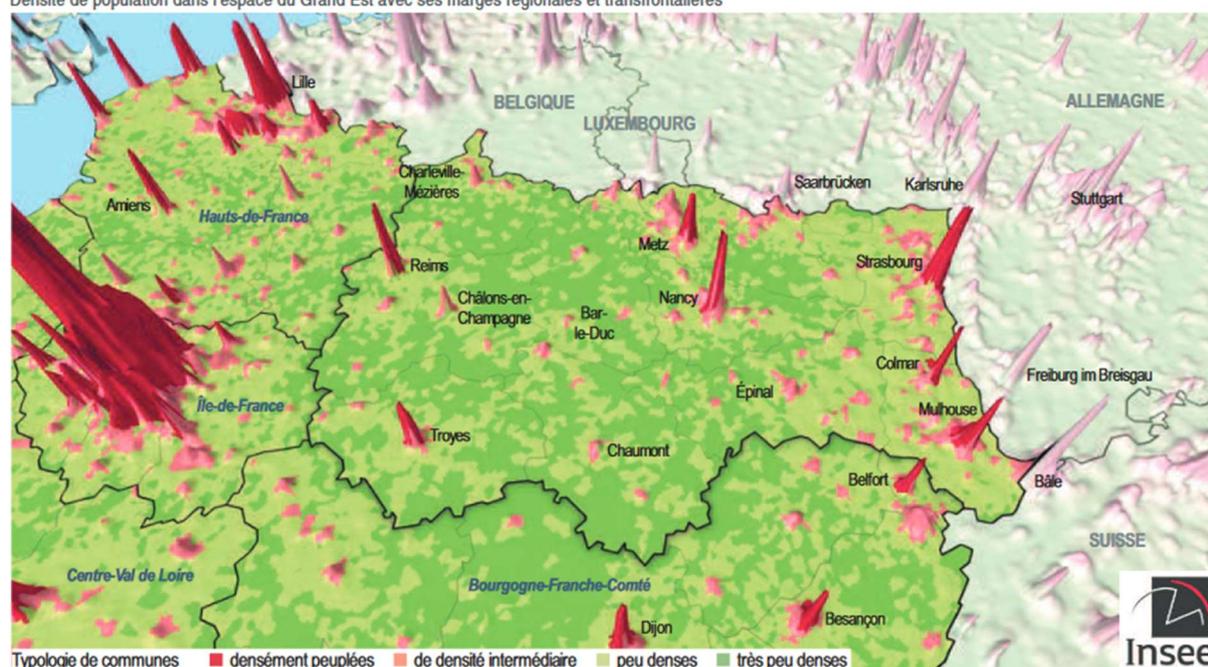
- 1 133 552 dans le Bas-Rhin,
- 764 981 dans le Haut-Rhin.

En termes de densité, la population est concentrée autour de Strasbourg, Mulhouse et Colmar, ainsi que le long du Rhin. L'Alsace compte 229,3 habitants/km<sup>2</sup> par rapport à une densité de 119,2 habitants par km<sup>2</sup> pour la France métropolitaine.

Les écarts en termes de densité de population sont importants. Pour les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, le territoire Ouest Alsace affiche 115,9 habitants/km<sup>2</sup> alors que l'Eurométropole de Strasbourg en compte 1 482,5. Selon le découpage cantonal, les variations sont bien plus fortes, de 64,7 habitants par km<sup>2</sup> dans le canton d'Ingwiller jusqu'à 4 169,9 habitants par km<sup>2</sup> dans le canton de Schiltigheim. Les 3 cantons regroupés de Mulhouse affichent 4 165,2 hab/km<sup>2</sup> et les 6 cantons de Strasbourg affichent une moyenne de 3 637,6 habitants par km<sup>2</sup>.

### Tab 4. Densité de population dans l'espace du Grand Est

Densité de population dans l'espace du Grand Est avec ses marges régionales et transfrontalières



© EuroGeographics - Insee 2016

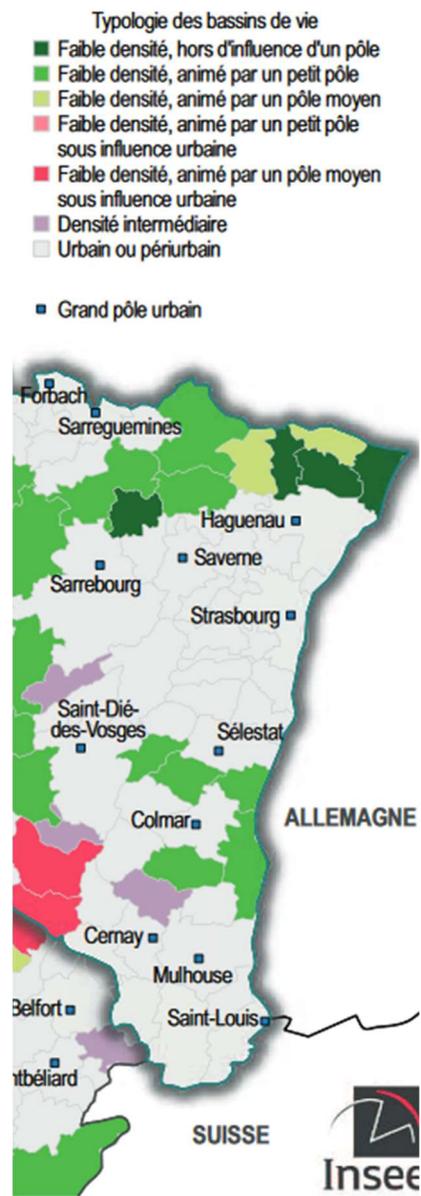
Note : pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle); cette classification reprend les travaux d'Eurostat, en introduisant une catégorie supplémentaire pour tenir compte des espaces faiblement peuplés. Ainsi, on distingue parmi les communes peu denses, des communes très peu denses.

Lecture : les communes sont différenciées par couleur selon leur niveau de densité. L'altitude représente la densité lissée de la population vivant sur le territoire.

Sources : Insee, grille de densité ; Eurostat, EFGS-Données carroyées Geostat 2011.

<sup>7</sup> INSEE

La population alsacienne est fortement urbaine et périurbaine.



# Les associations actives et les créations d'associations

---

## Encadré méthodologique : l'estimation du nombre d'associations

La mesure du nombre d'associations actives d'un territoire est un exercice complexe. En effet, les associations déclarent leur création, cependant dans de nombreux cas, elles ne déclarent pas leur dissolution. De ce fait, le nombre d'associations d'un territoire doit alors être estimé.

En outre, les associations alsaciennes, comme expliqué plus haut, sont inscrites au registre des associations tenu par les tribunaux judiciaires / de proximité et non sur le Répertoire National des Associations (RNA). Les registres des tribunaux ne sont pas accessibles au public sous forme informatisée. Les démarches d'inscription et de radiation ne sont pas encore dématérialisées et sont encore effectuées par voie postale. Ceci rend difficile la comptabilisation et l'identification des associations alsaciennes.

L'estimation présentée s'appuie sur le nombre d'associations employeuses et la population du territoire pour estimer le nombre d'associations actives.

Nous estimons qu'il y a :

- A l'échelle de la CeA, entre 33 000 et 34 000 associations actives, dont 4 360 établissements<sup>8</sup> employeurs.
- Sur la ville de Mulhouse, environ 2 500 associations actives, dont 281 établissements employeurs
- Sur l'Eurométropole de Strasbourg, environ 13 400 associations actives, dont 1734 établissements employeurs

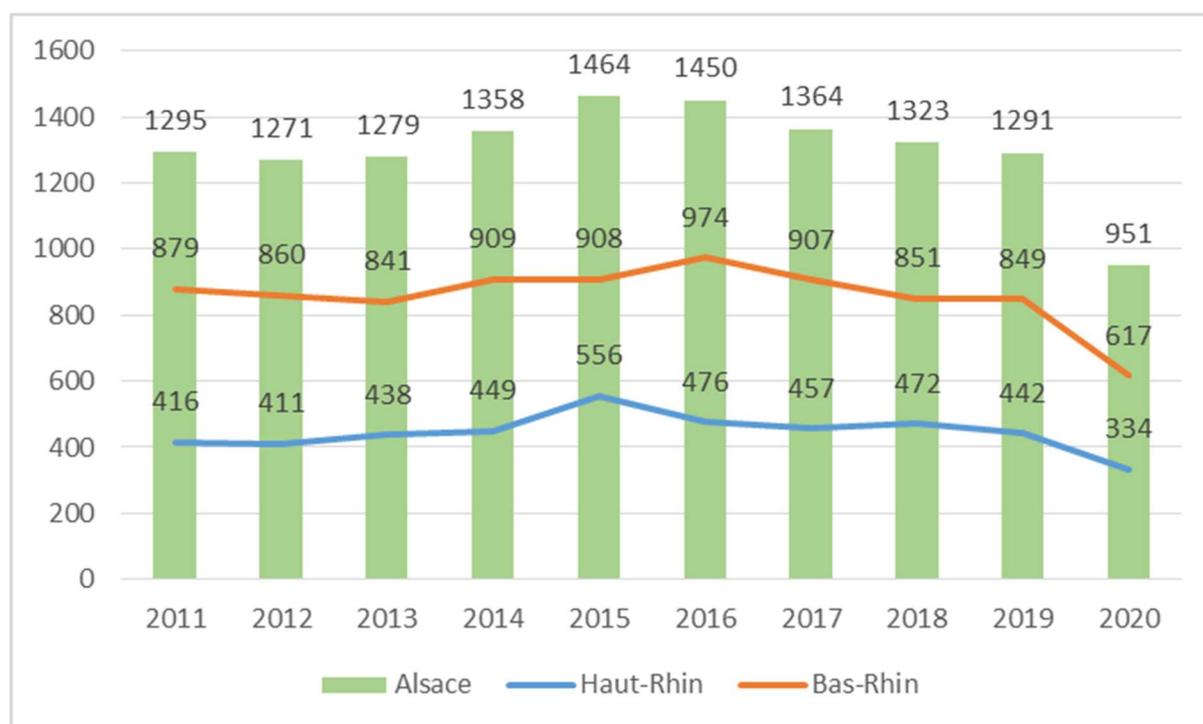
En moyenne sur les 10 dernières années, il se crée 1 305 nouvelles associations<sup>9</sup> chaque année, 445 sur le Haut-Rhin et 860 sur le Bas-Rhin. A Mulhouse, nous estimons qu'il se crée environ 150 nouvelles associations par an et 380 sur l'Eurométropole de Strasbourg.

---

<sup>8</sup> Attention, il convient de distinguer établissement et association. Une association peut compter plusieurs établissements. Pour l'étude des structures employeuses, nous employons la notion d'établissements qui est précise pour une étude à l'échelle locale.

<sup>9</sup> Recherche et Solidarité, L'essentiel de la vie associative par département

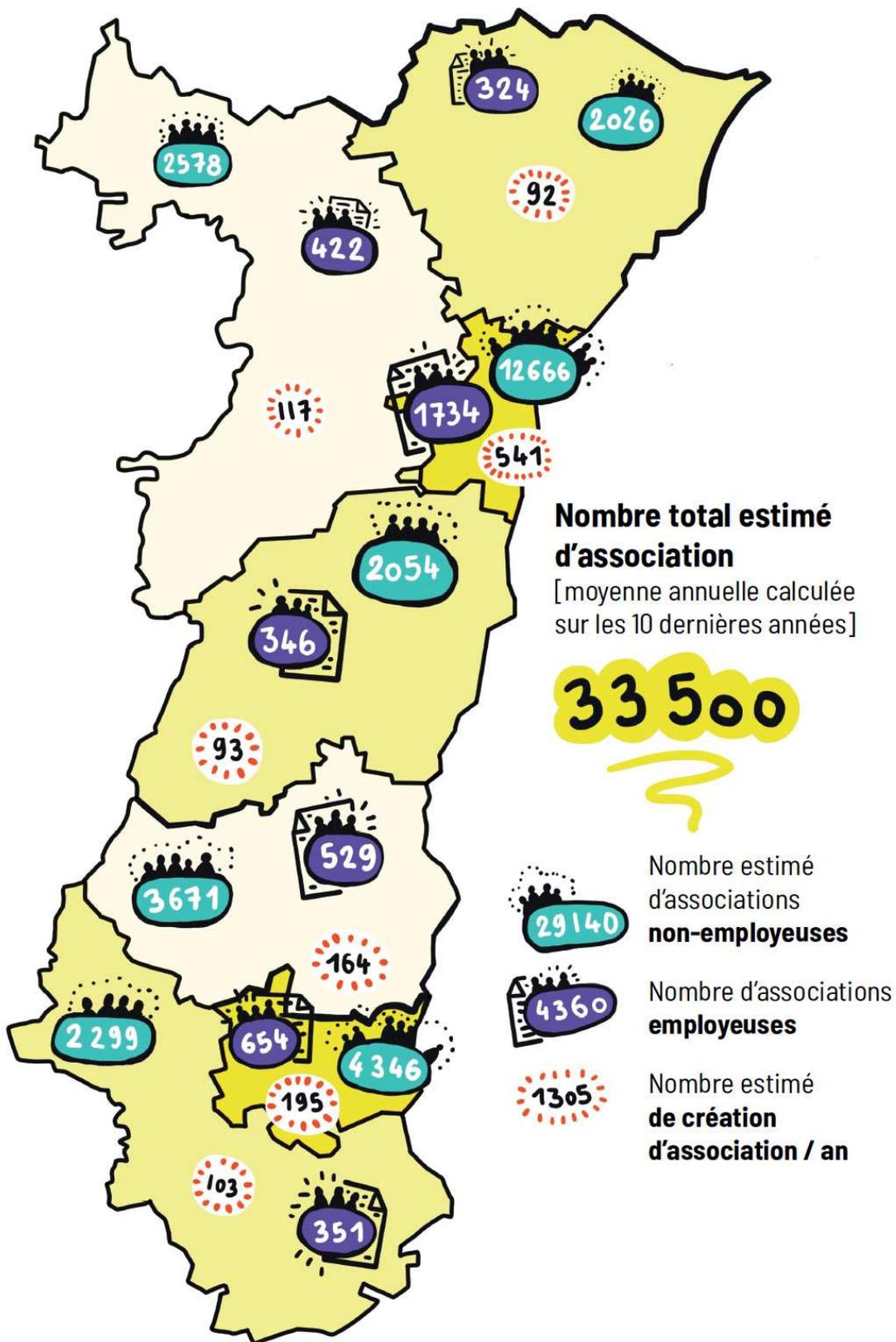
**Tab 5. Evolution des créations d'associations en Alsace**



**Tab 6. Indicateurs sur les associations par territoire CeA**

	Estimation du nombre d'associations	Nombre d'établissements employeurs associatifs	Part d'établissements associatifs sur l'ensemble des établissements employeurs	Estimation du nombre de création d'associations <sup>10</sup>
<b>Agglomération de Mulhouse</b>	5 000	654	7,5%	195
<b>Centre Alsace</b>	2 400	346	4,8%	93
<b>Eurométropole de Strasbourg</b>	13 900	1 734	9,0%	541
<b>Nord Alsace Haguenau-Wissembourg</b>	2 350	324	4,3%	92
<b>Ouest Alsace Saverne Molsheim</b>	3 000	422	5,5%	117
<b>Région de Colmar</b>	4 200	529	6,7%	164
<b>Sud Alsace</b>	2 650	351	6,1%	103
<b>Collectivité européenne d'Alsace</b>	<b>33 500</b>	<b>4 360</b>	<b>6,8%</b>	<b>1 305</b>

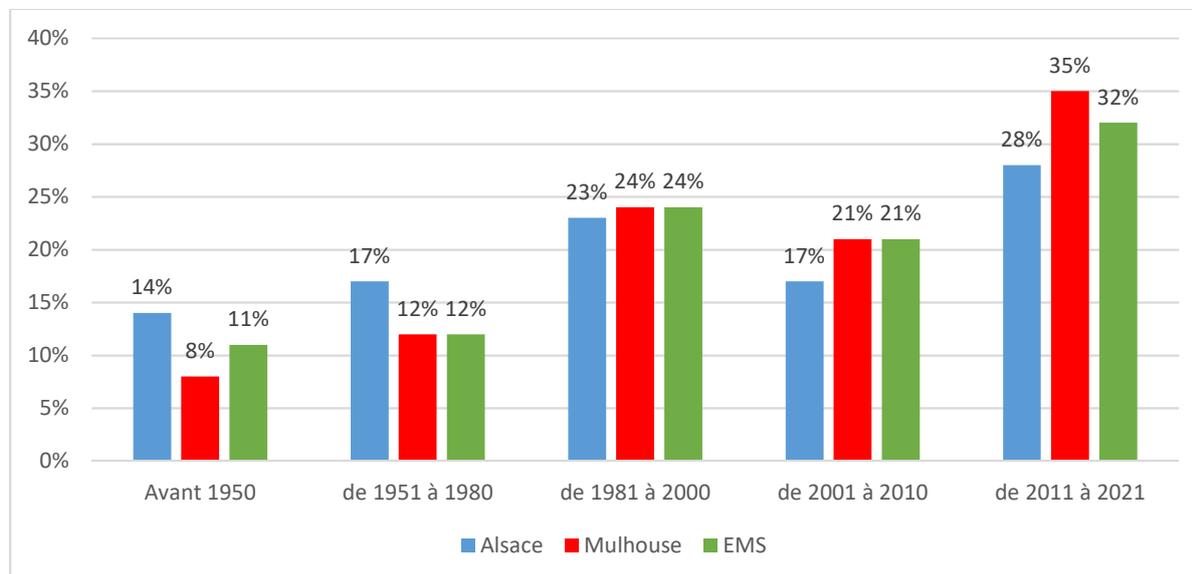
<sup>10</sup> Moyenne annuelle calculée sur les 10 dernières années



# Le profil des associations

## L'année de création

**Tab 7. Année de création des associations**



Le tissu associatif est relativement jeune, surtout à Mulhouse et dans l'Eurométropole de Strasbourg. Ce qui pourrait s'expliquer par une proportion plus forte d'associations sans salarié sur ces territoires.

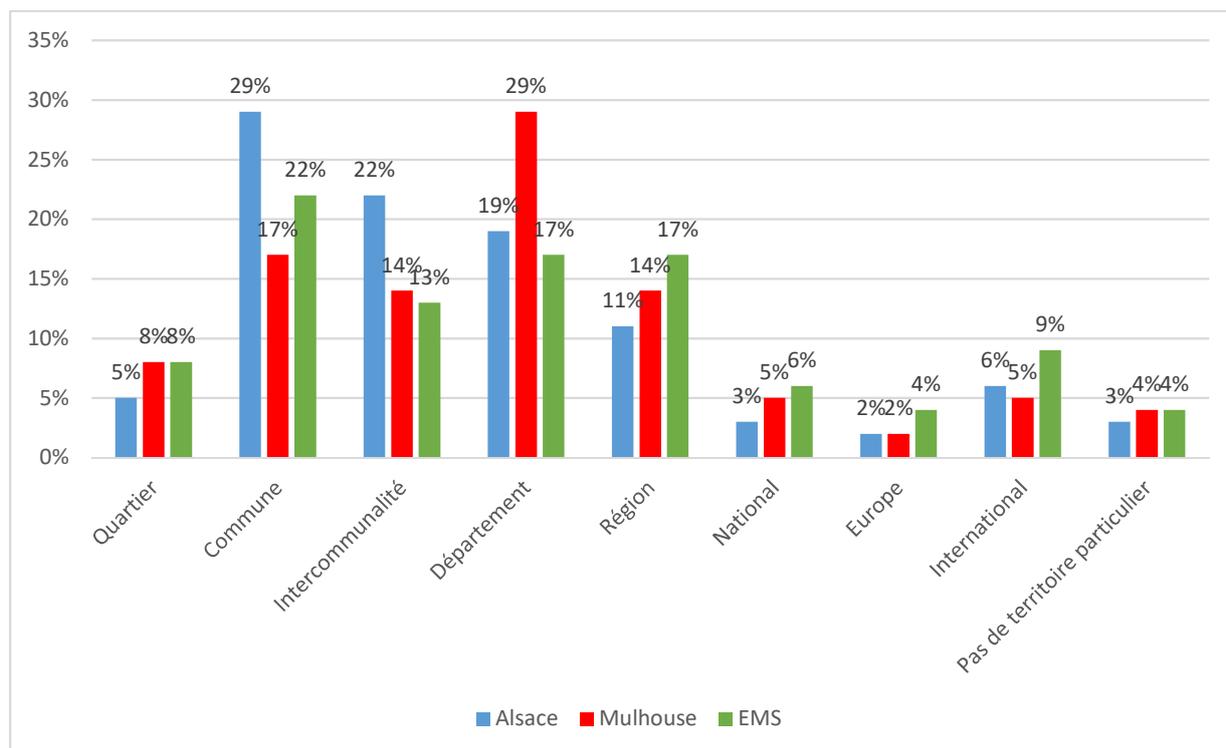
En moyenne, les associations les plus anciennes sont celles du secteur sportif et des loisirs, dont la création remonte en moyenne aux années 70 et 80. À l'inverse, les associations de l'éducation, de la formation, de l'insertion, de l'action de solidarité et humanitaire ou de l'environnement sont en moyenne plus jeunes.

**Tab 8. Age moyen des associations en Alsace**

Secteur d'activité	Age moyen
Sport	50,7
Loisirs	36,3
<b>Moyenne</b>	<b>35,6</b>
Culture	33,7
Action sociale	32,7
Opinion, défense des droits et causes	32,1
Vie et développement local	29,0
Défense des intérêts économiques	27,5
Santé	25,7
Action de solidarité et humanitaire	22,6
Environnement	22,5
Éducation, formation, insertion	21,8

## L'aire d'intervention

Tab 9. **Aire d'intervention des associations**

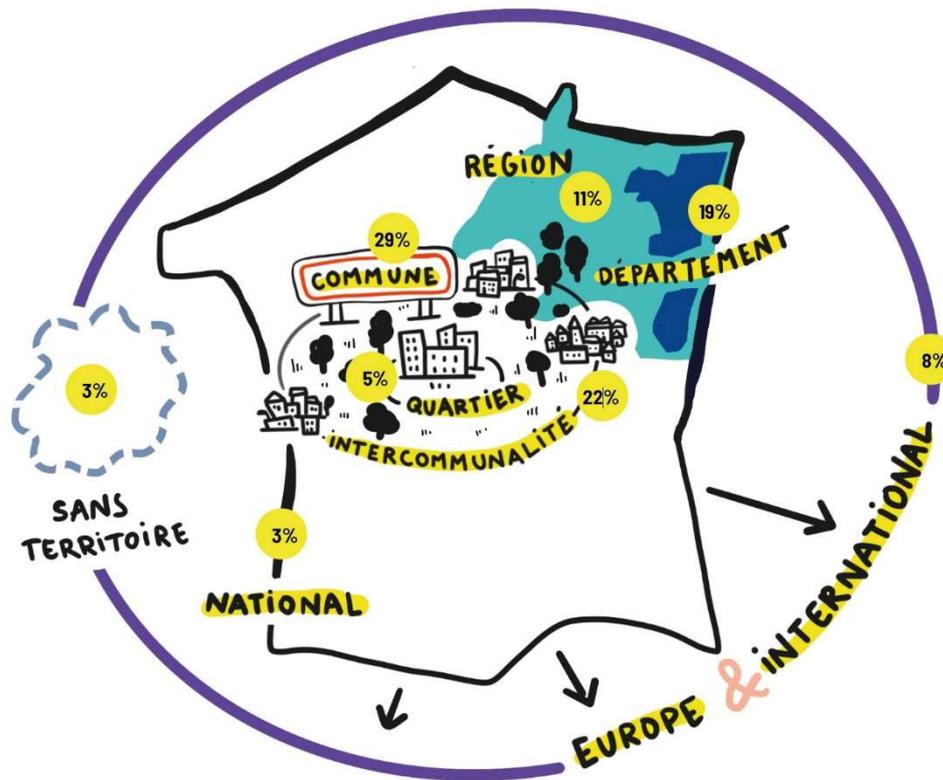


La commune et l'intercommunalité (tout particulièrement hors des villes-centres) restent l'aire d'intervention de la majorité des associations.

A Mulhouse, l'importance de l'échelle départementale pourrait en partie s'expliquer par la bonne représentation des associations de l'action sociale et de la santé dans l'échantillon. Sur l'Eurométropole de Strasbourg, le statut de capitale régionale de Strasbourg semble attirer plus d'associations agissant à cette échelle.

Les associations du sport et des loisirs ont plus fréquemment une aire d'intervention à l'échelle de la commune. L'intervention des associations de l'action sociale et de la santé se situe plus souvent à l'échelle du département ou de la région. Enfin, les associations de l'action humanitaire et de solidarité ont plus fréquemment une aire d'intervention internationale.

## Territoire d'intervention de l'association



### Les quartiers d'activité

Tab 10. Quartier d'activité des associations de l'Eurométropole de Strasbourg

Bourse-Esplanade-Krutenau	14 %
Centre-ville	23 %
Gare-Tribunal	9 %
Orangerie-Conseil des XV	8 %
Cronembourg	12 %
Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau	12 %
Meinau	10 %
Neudorf	18 %
Neuhof–Stockfeld–Ganzau	11 %
Robertsau – Wacken	7 %
Pas de quartier en particulier	36 %

NB : Le total est supérieur à 100% car un même répondant pouvait opter pour plusieurs propositions

**Tab 11. Quartier d'activité des associations de Mulhouse**

Grand Centre (Centre Historique ; Europe-Bassin-Nordfeld ; Rebberg ; Fonderie)	21 %
West (Coteaux ; Dornach ; Haut-Poirier)	17 %
Manufacture (Doller, Brustlein, Cité-Briand, Daguerre)	12 %
Drouot-Barbanègre	8 %
Le Conseil Des 8 (Franklin-Fridolin, Vauban-Neppert-Sellier-Waldner, Wolf-Wagner)	12 %
Bourtzwiller	12 %
Pas de quartier en particulier	49 %

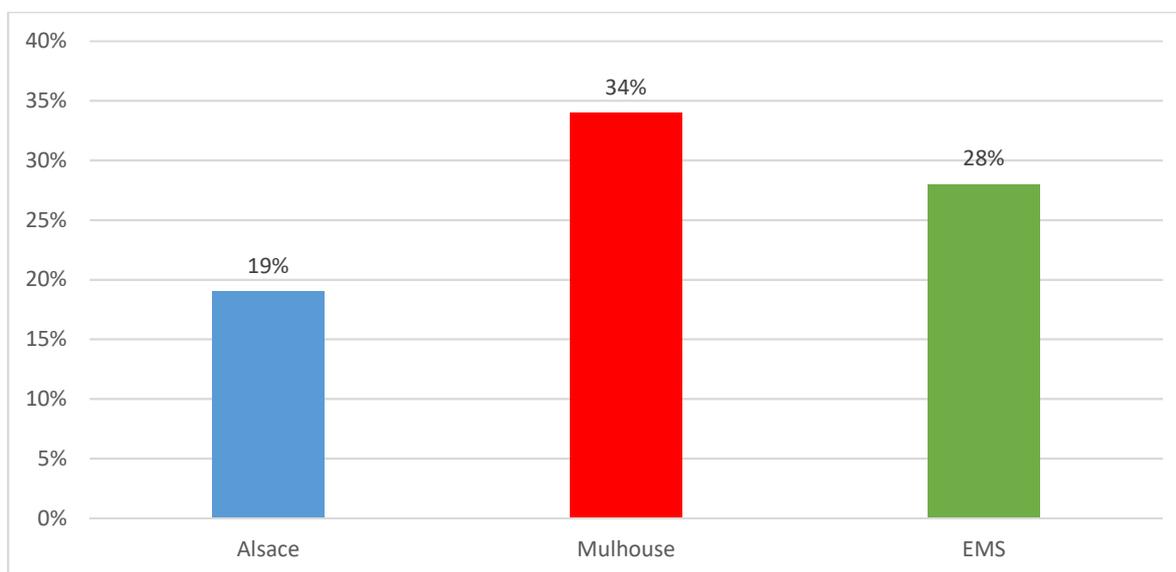
## Focus sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville



Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par l'Agence Nationale de la cohésion des territoires (ANCT)<sup>11</sup>.

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés<sup>12</sup>.

**Tab 12. Part des associations qui interviennent en QPV**



<sup>11</sup> Source : [www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114](http://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2114) Consulté le 12/07/22.

<sup>12</sup> Source : [www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville](http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-de-la-politique-de-la-ville) Consulté le 12/07/22.

**Tab 13. L'intervention en QPV par territoire selon l'existence d'emploi**

**En Alsace :**



**A Mulhouse :**



**Sur l'Eurométropole de Strasbourg :**



**Le profil des associations agissant en QPV**

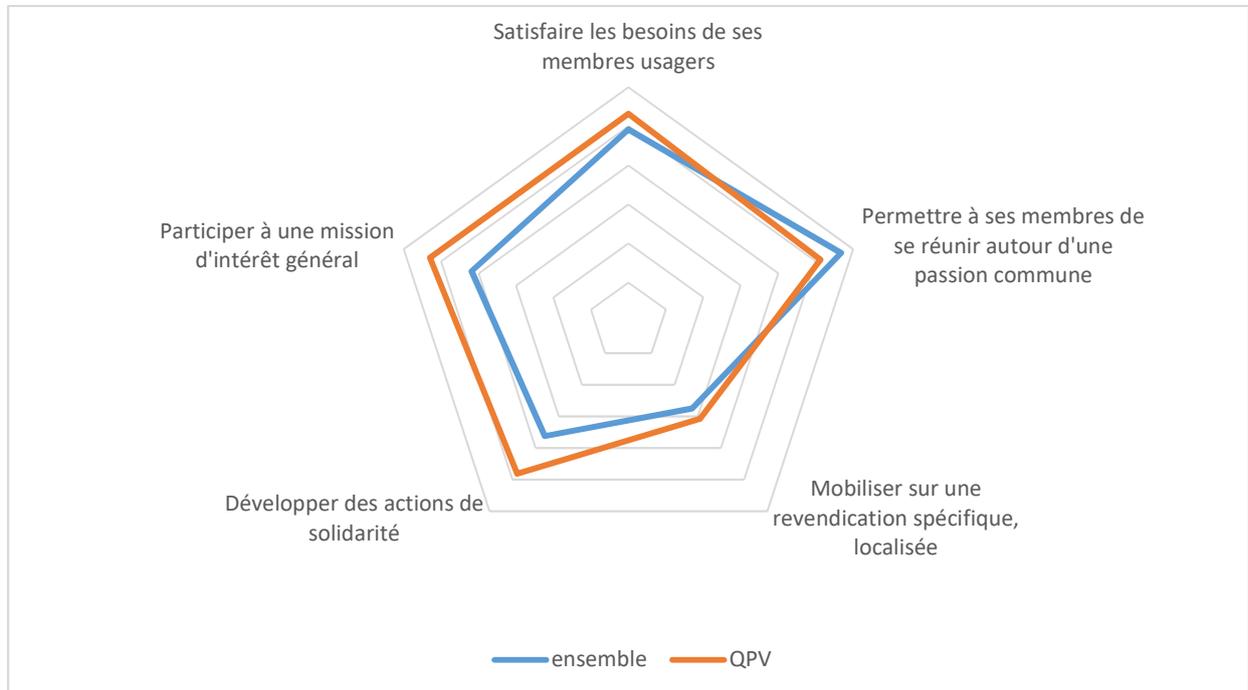
Elles sont plutôt jeunes, avec une majorité d'associations créées après l'an 2000. À Mulhouse et sur l'Eurométropole de Strasbourg, elles sont situées en proximité des quartiers concernés.

Les associations agissant en QPV sont très majoritairement des associations employeuses et ont en moyenne plus de bénévoles que l'ensemble des associations.

Elles sont majoritairement issues des secteurs du sport, de la culture ou des loisirs ; même si pour ces secteurs, leur implication n'est pas plus importante dans ces quartiers qu'ailleurs. En revanche, si les associations de solidarité et humanitaires ne sont pas les plus nombreuses à agir dans ces quartiers, leur proportion est plus forte en QPV qu'ailleurs. Il en va de même pour les associations d'action sociale, mais dans une moindre proportion.

Elles sont plus fréquemment dans des logiques de coopérations avec d'autres associations, c'est le cas pour 66% d'entre elles (+13 points par rapport à la moyenne des associations).

**Tab 14. Buts des associations en QPV**



## L'appartenance à un réseau

*Le mode de diffusion de l'enquête qui s'est appuyé sur les Maisons des associations (dont le Carré des associations pour Mulhouse) et les fédérations via Alsace Mouvement associatif, a certainement influé sur la nature des réponses à ces questions. Nous vous invitons à en tenir compte dans la lecture de cette analyse.*

**Tab 15. Appartenance à un réseau**

D'une fédération (départementale, régionale ou nationale)	57 %
D'un réseau local ou national	15 %
D'une maison des associations (ou équipement du type office culturel ou sportif)	16 %
D'un groupe ou réseau visant la mutualisation de moyens	3 %
Aucun	23 %
Total/ répondants	114 %

Interrogés : 1183 / Répondants : 1156 / Réponses : 1318

Plus des trois quarts des associations semblent appartenir à un réseau, et plus de la moitié des associations est fédérée.

Les associations sportives sont les plus fédérées (logique d'accès aux compétitions, d'assurance, etc.).

Les associations qui n'appartiennent à aucun réseau sont plus fréquemment dans l'action de solidarité et humanitaire ou dans les loisirs.

Les Maisons des associations vont attirer plus fréquemment des associations sans salarié.

L'appartenance à un réseau correspond à trois types de besoins :

- L'échange et l'apport d'informations (environ 70% des associations appartenant à un réseau),
- L'appui logistique, technique ou administratif (environ 50% des associations appartenant à un réseau),
- La représentation des intérêts de l'association (environ 50% des associations appartenant à un réseau).



Parole d'association

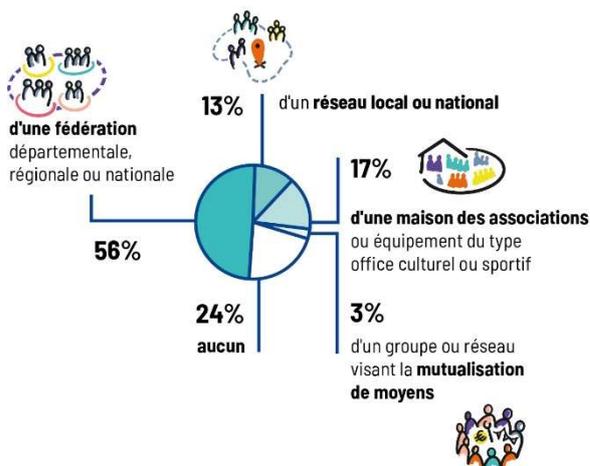
**« L'adhésion à la fédération nationale est un critère incontournable pour que notre association puisse œuvrer. »**

Pour les associations qui n'adhèrent à aucun réseau, elles le justifient majoritairement par une volonté de rester indépendantes.

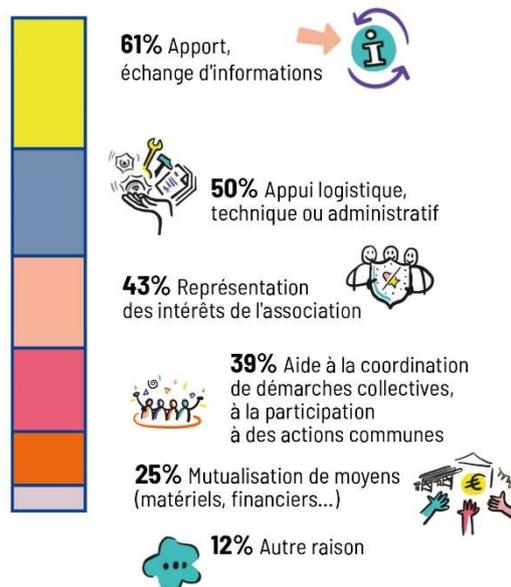
Tab 16. L'adhésion à un réseau selon l'existence d'emploi

Pour les associations sans salarié :

L'association est membre ou adhérente...

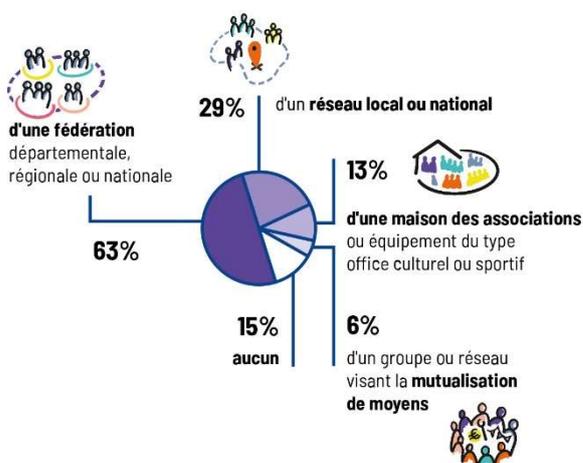


Pour quelles raisons ?

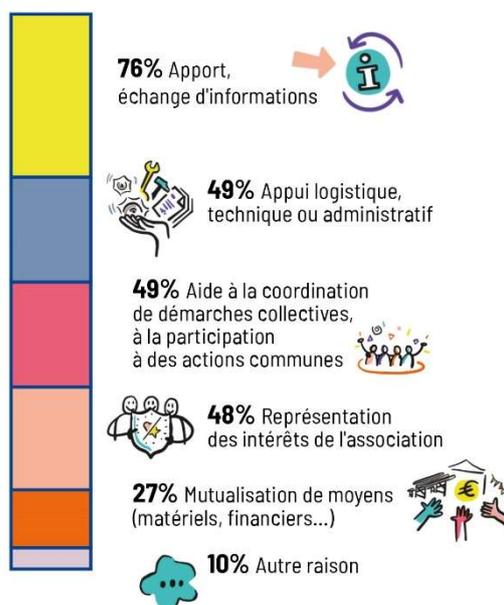


Pour les associations employeuses :

L'association est membre ou adhérente...

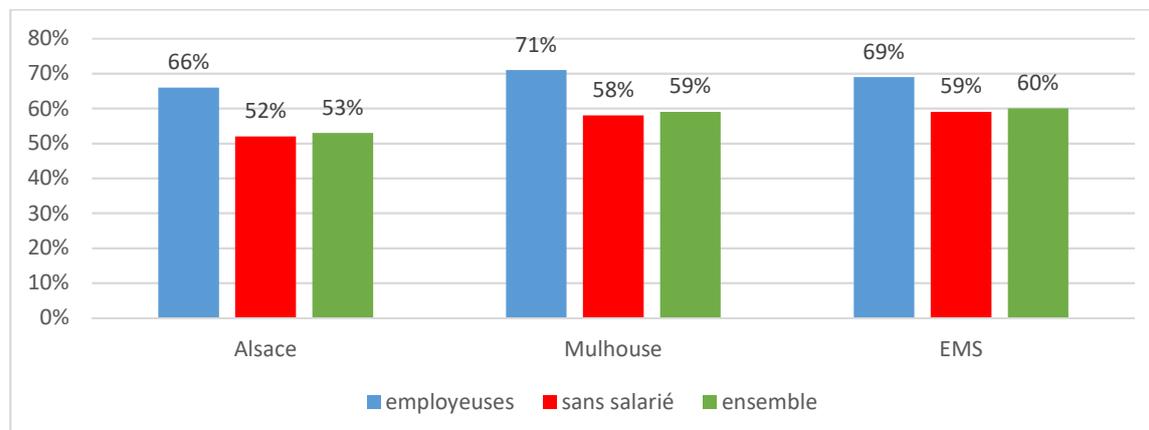


Pour quelles raisons ?



## Les coopérations entre associations

**Tab 17. Part des associations recherchant une dynamique de coopération selon le recours à l'emploi**



Les associations employeuses sont plus fréquemment dans la recherche de coopérations avec d'autres structures. Dans les villes-centres, la recherche de coopérations est également plus importante. Il est probable que la forte densité d'associations de ces territoires favorise les coopérations.

Les associations des secteurs de la défense des droits et des causes, de l'action de solidarité et humanitaire et de l'environnement sont celles recherchant le plus fréquemment des coopérations. À l'inverse, les secteurs du sport et des loisirs ont tendance à moins rechercher des coopérations.

Pour aller plus loin, il serait intéressant de clarifier la notion de coopération qui est finalement très vaste et recouvre diverses réalités.

Pour les associations, ces coopérations ont pour objectif :

- De partager et enrichir un projet (58%),
- D'être plus visible (35%),
- D'entretenir et véhiculer une même vision, de mêmes valeurs (35%).



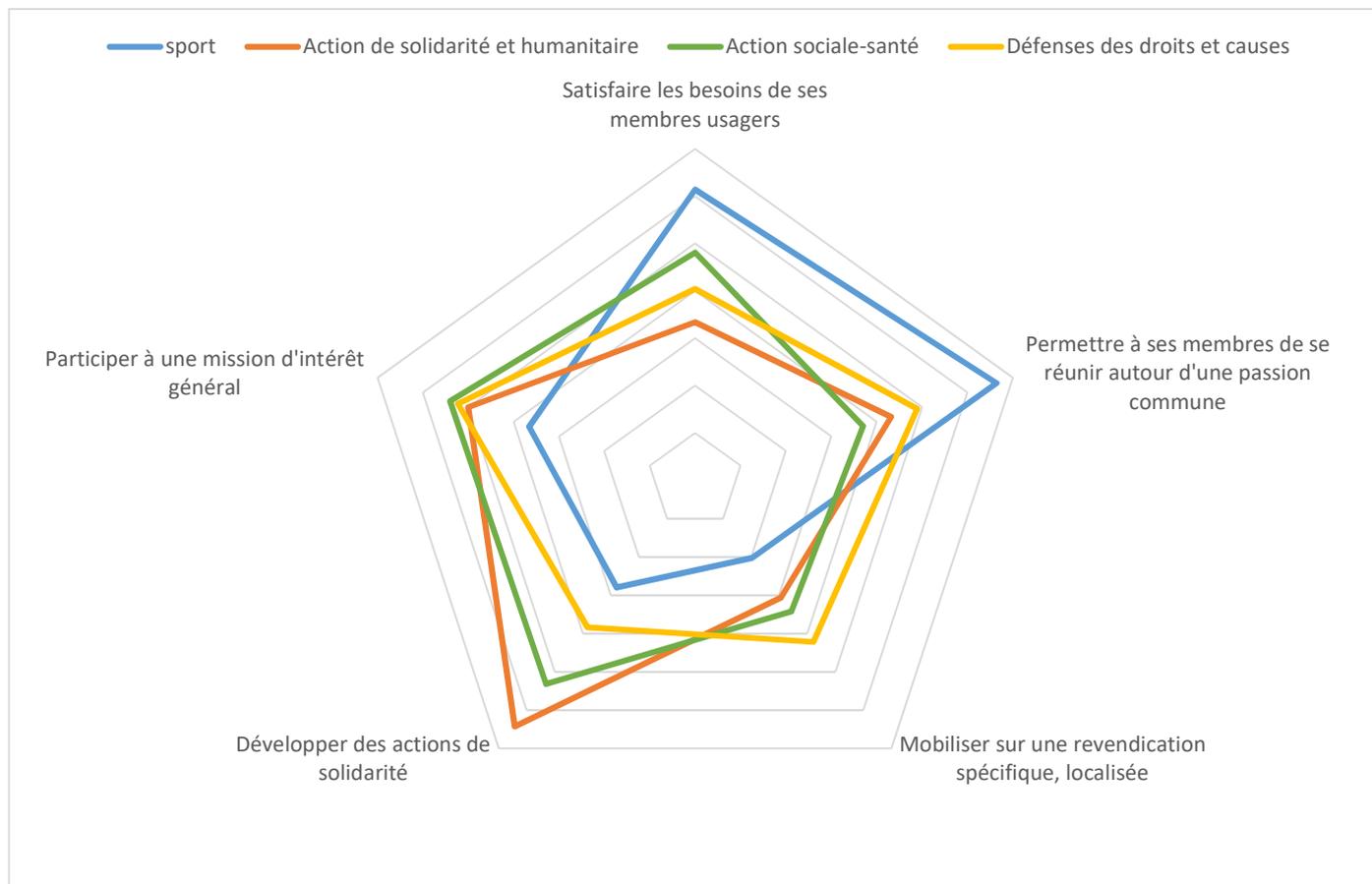
On peut noter que c'est bien dans l'action autour d'un projet que s'incarnent ces coopérations. Notons qu'environ un quart des associations déclarent participer à un projet inter-associatif. Les enjeux de visibilité ou de promotion de valeurs communes n'est un moteur de la coopération que pour environ un tiers des associations.

*Parole d'association*

**« La multiplicité des acteurs est une richesse forte en Alsace et elle doit perdurer dans l'esprit de la solidarité rhénane. Au-delà de la recherche des économies budgétaires et de la rationalisation des coûts dont on voit qu'ils ont toujours été préjudiciables aux usagers au final, il s'agit de sortir de la logique des rapprochements-fusions pour intégrer une logique de coopération qui permet à chaque acteur d'exister et de promouvoir son engagement. »**

## Le but des associations

**Tab 18. Objet des associations**

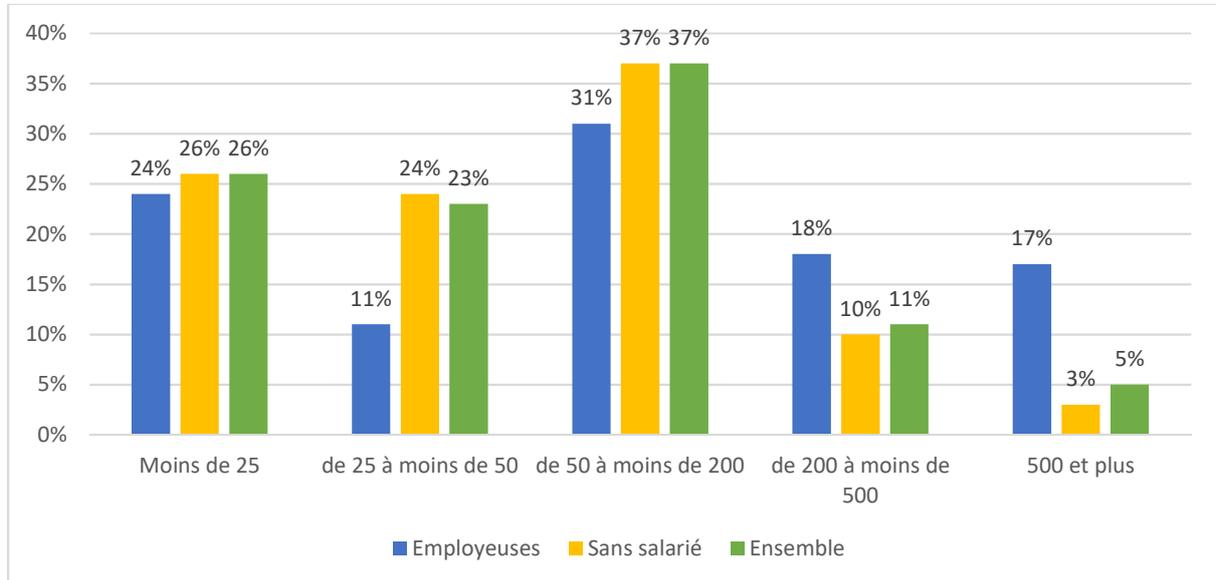


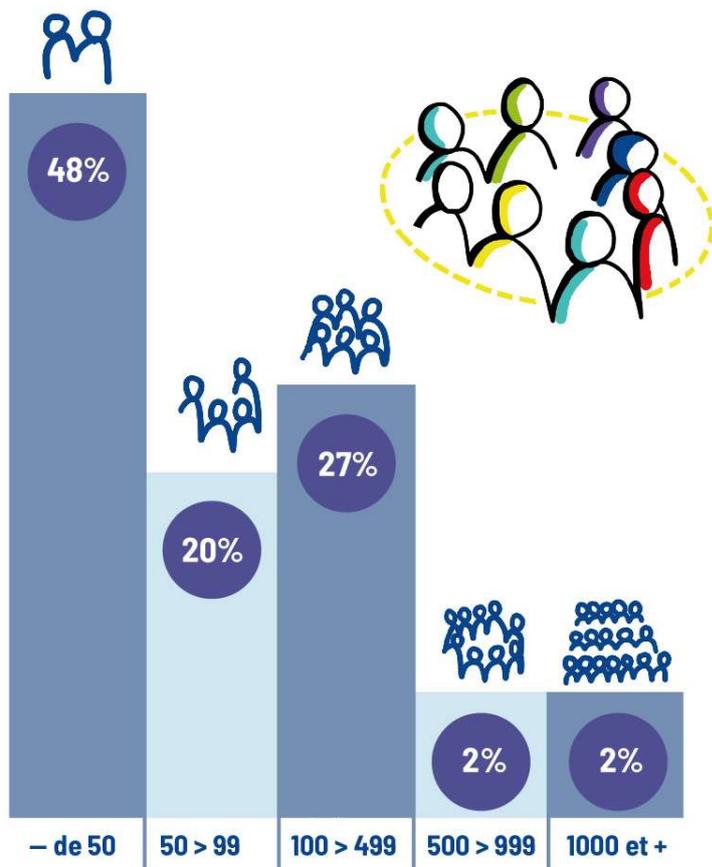
Sans surprise, les buts des associations sont très divers, à l'image du spectre très large des activités associatives. Il est ainsi fortement conditionné par le secteur d'activité de l'association. Par exemple, le secteur du sport va d'abord rechercher la réunion autour d'une passion commune ou la satisfaction des membres. Alors que les secteurs de l'action sociale ou de solidarité et humanitaire vont être dans le développement d'actions de solidarité.

# Les membres de l'association

## Les adhérents

**Tab 19.** Nombre d'adhérents des associations





## Adhérents

Les adhérents d'une association sont le plus fréquemment des personnes physiques, mais peuvent également être des personnes morales. Le graphique ci-dessus présente la répartition des adhérents personnes physiques uniquement.

Près de la moitié des associations comptent moins de 50 adhérents. A l'inverse, elles sont moins de 5% à compter plus de 500 adhérents. Notons toutefois que plus d'un tiers des associations employeuses ont plus de 200 adhérents.

## Les bénévoles

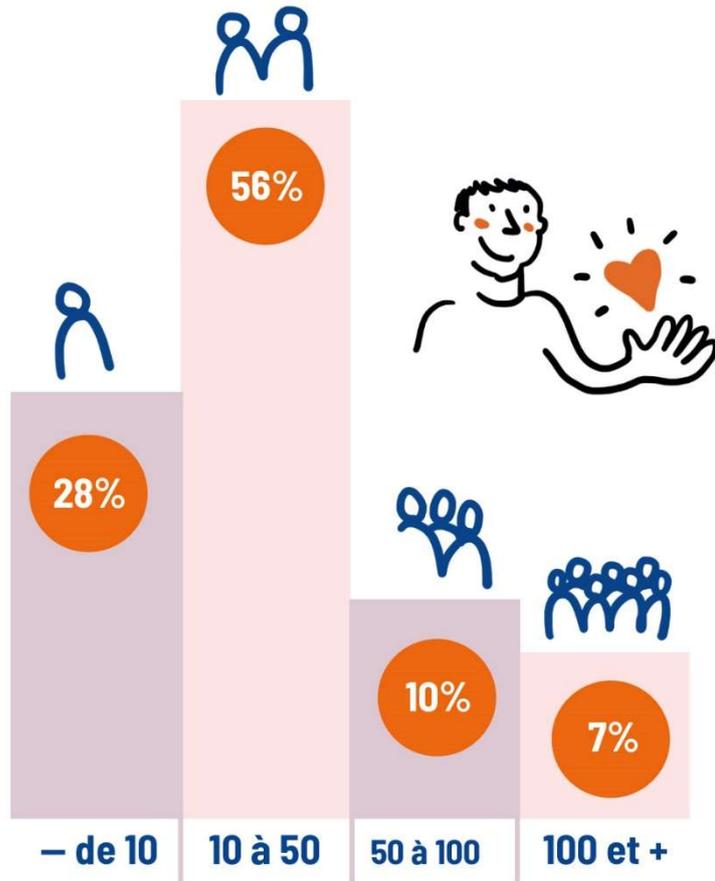
### **Encadré méthodologique : la notion d'engagement bénévole**

Dans cette partie, nous parlerons d'« engagement bénévole » qui correspond à l'investissement d'une personne en tant que bénévole dans une association. Cette notion se distingue d'un individu bénévole. Le nombre d'engagements bénévoles est supérieur au nombre d'individus bénévoles dans la mesure où une personne peut être bénévole dans plusieurs associations.

Par ailleurs, la notion d'engagement bénévole recouvre une grande diversité de formes d'engagement. Elle ne tient compte ni de la durée de cet engagement, ni des types de tâches effectuées.

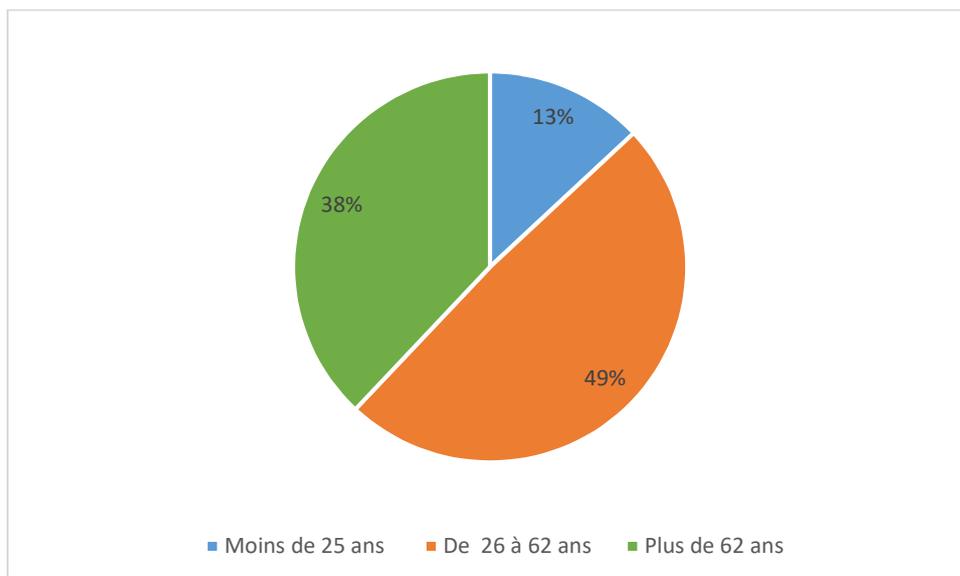
On compte, en moyenne, 26 bénévoles par association en Alsace. On peut constater que ce chiffre est un peu plus élevé dans les villes-centres : 28 sur l'Eurométropole de Strasbourg et 29 à Mulhouse. Ce qui permet d'extrapoler à environ 875 000 engagements bénévoles à l'échelle de l'Alsace.

Le bénévolat est légèrement plus masculin avec 52% de bénévoles hommes contre 48% de femmes. Ce constat tient en partie à l'importance du bénévolat dans le secteur du sport qui est majoritairement masculin.



## Bénévoles

Tab 20. Âge des bénévoles



Les moins de 25 ans ne représentent que 13% des bénévoles et sont fortement sous-représentés dans la vie associative. À l'inverse, les plus de 62 ans sont plutôt mieux représentés dans la vie associative que dans l'ensemble de la population.

Les associations déclarent que 72% de leurs bénévoles ont un engagement régulier.

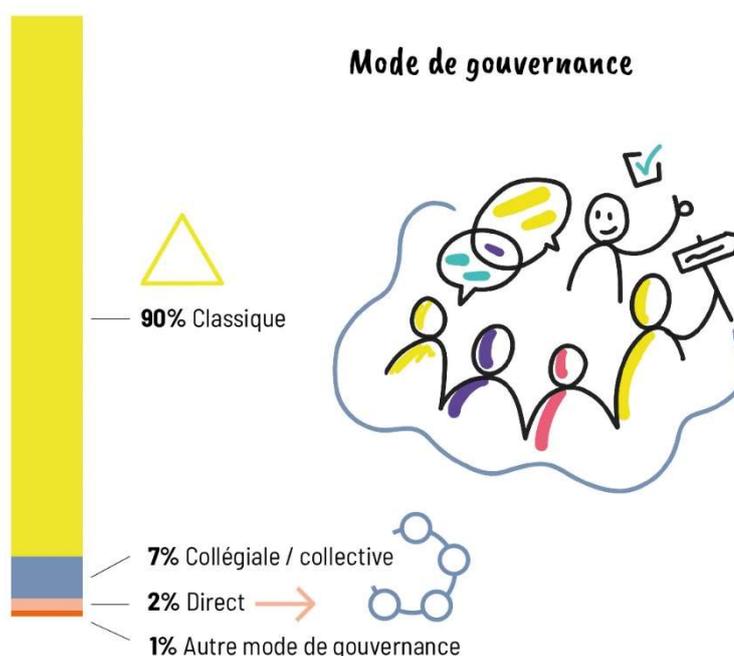
## La gouvernance des associations

### Les modes de gouvernance

90% des associations ont un mode de gouvernance « classique » avec un/une président/présidente, un/une secrétaire et un/une trésorier/trésorière.

Les modes de gouvernance collégiale, collective, directe restent relativement peu usités, de l'ordre de 10%. Mais on peut noter qu'ils ont une influence sur le dynamisme de l'association qui en moyenne :

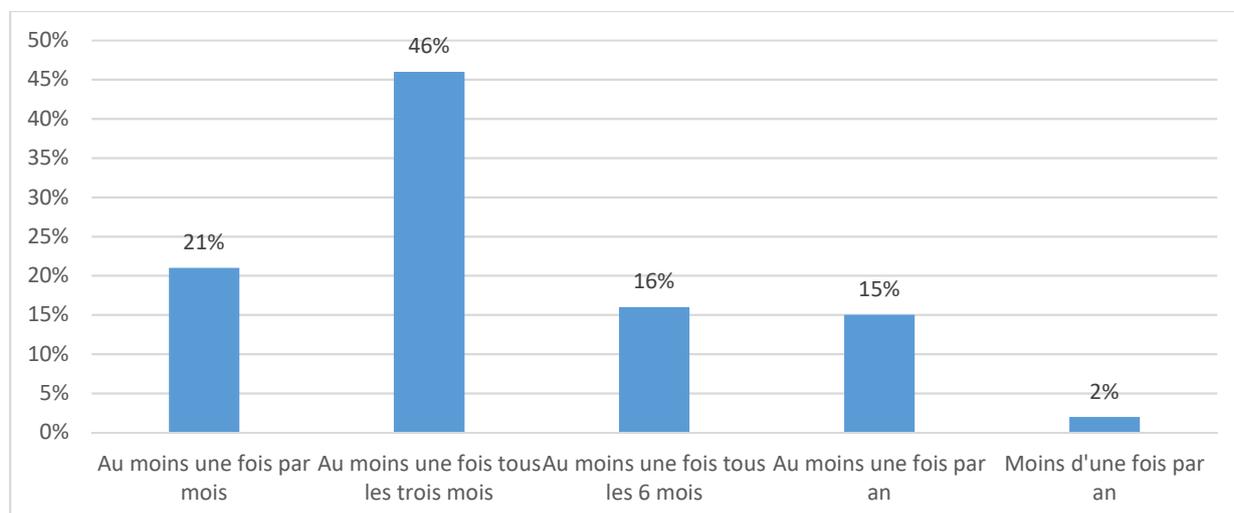
- Développe plus fréquemment des coopérations,
- Se réunit plus régulièrement,
- Fait plus de place aux femmes pour les fonctions de présidente et d'administratrice.



### Le conseil d'administration

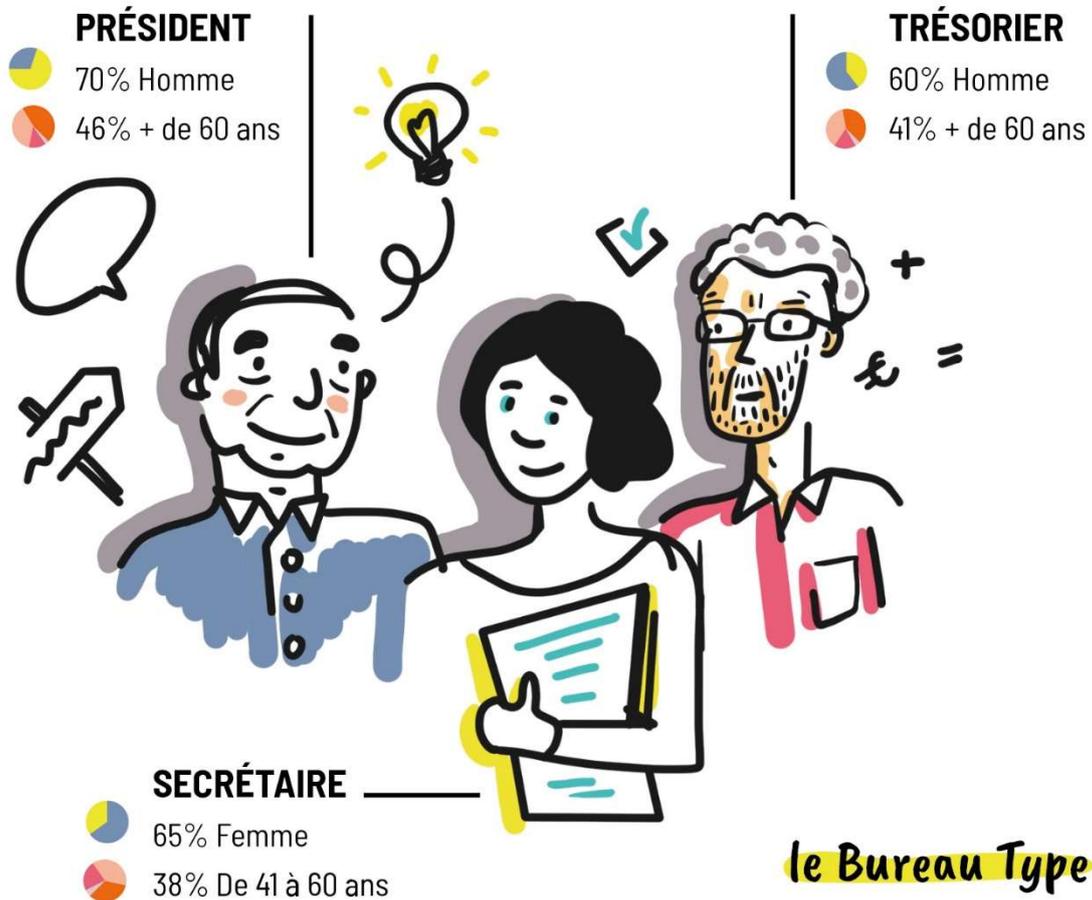
Il compte en moyenne une dizaine de membres et ne compte que 44% de femmes.

**Tab 21. Fréquence des réunions de CA**

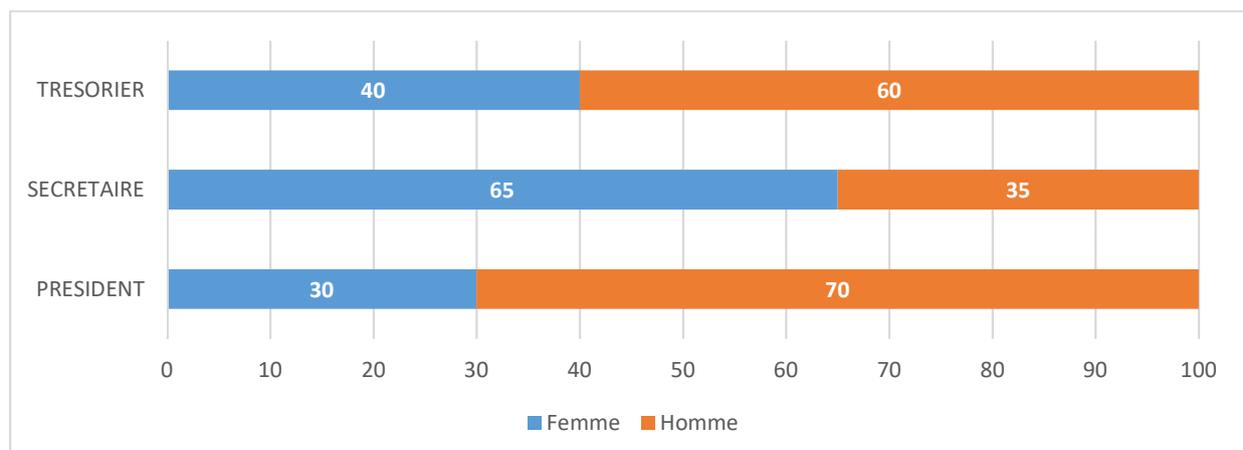


Avec deux tiers des CA qui se réunissent au moins une fois tous les 3 mois, la fréquence de réunion est relativement importante.

## Les caractéristiques des dirigeants

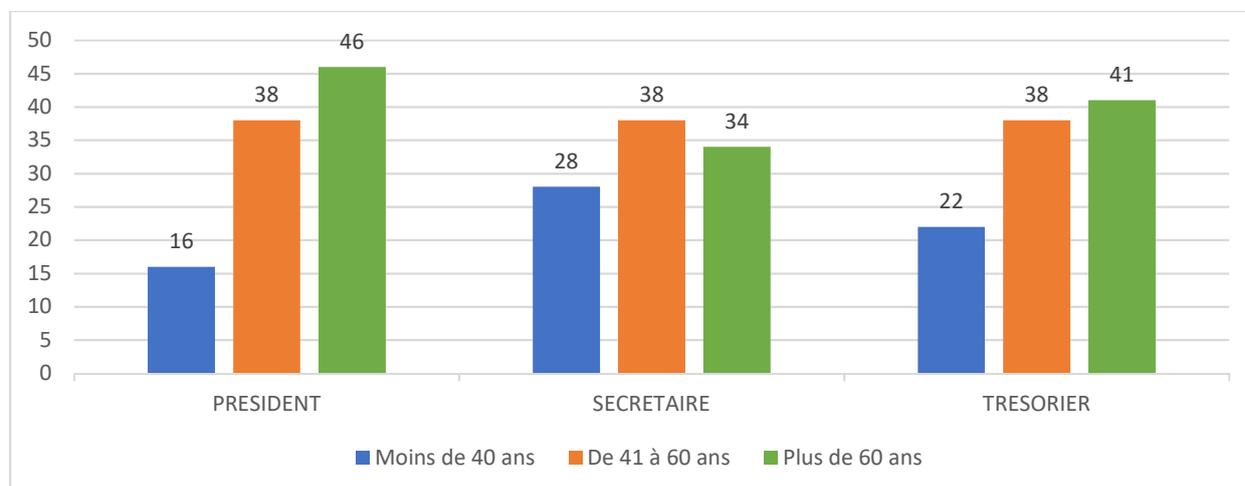


Tab 22. Sexe des dirigeants associatifs



La fonction de président reste largement occupée par des hommes quand celle de secrétaire est majoritairement occupée par des femmes. La vie associative n'échappe pas aux représentations traditionnelles du pouvoir.

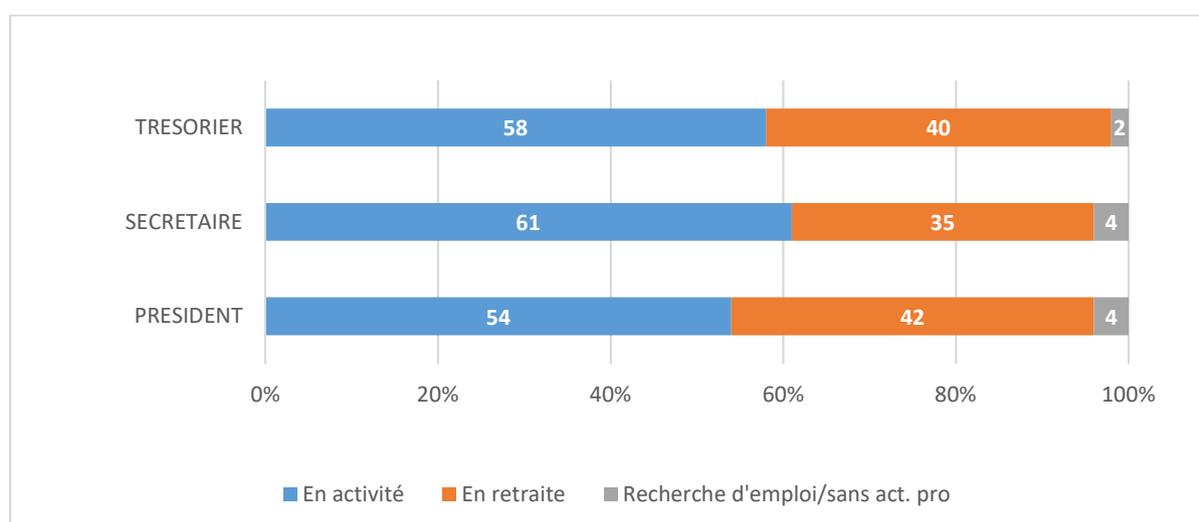
**Tab 23. Âge des dirigeants associatifs**



Les fonctions de président, et dans une moindre mesure de trésorier, sont occupées par des personnes plus âgées que la moyenne des bénévoles (38%). En revanche, la fonction de secrétaire est plus souvent occupée par une personne de moins de 60 ans.

Notons que la représentation des moins de 25 ans est très faible dans les instances dirigeantes des associations (4% en moyenne et moins de 2% pour le poste de président).

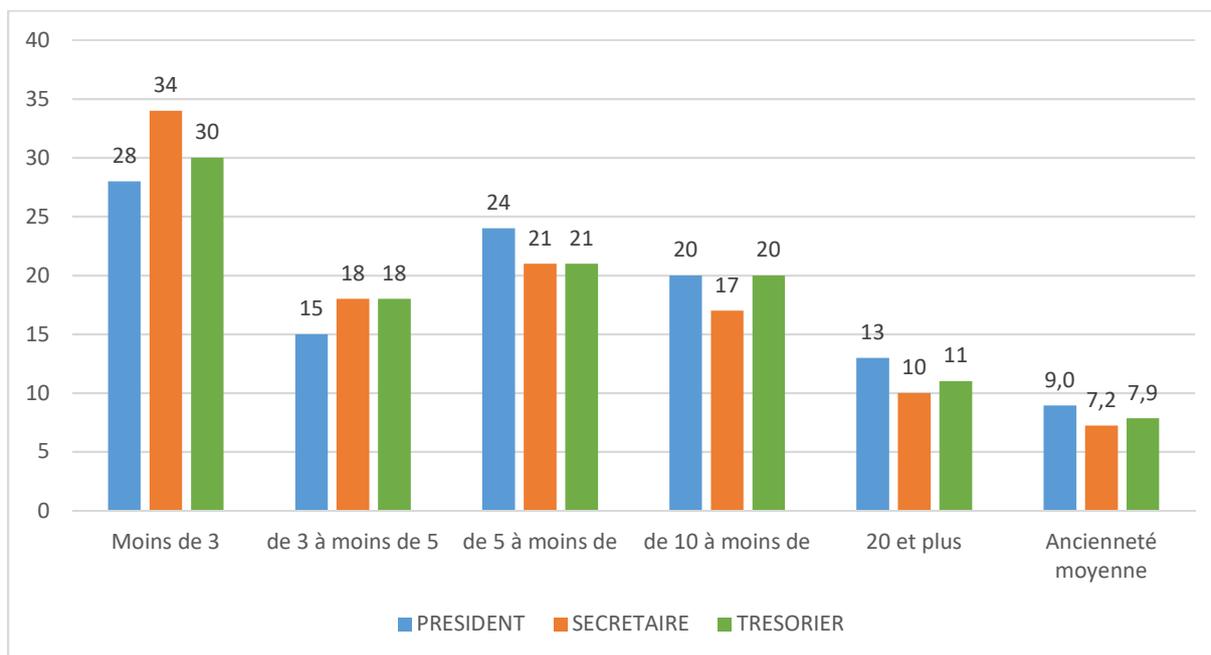
**Tab 24. Statut d'activité des dirigeants associatifs**



Les retraités sont largement surreprésentés à la tête des associations, alors que dans l'ensemble de la population âgée de plus de 15 ans, ils ne sont qu'environ un quart.

À l'inverse, les personnes sans activité professionnelle sont largement sous-représentées parmi les dirigeants des associations où elles sont moins de 4%, alors qu'elles représentent plus de 16% de la population de plus de 15 ans.

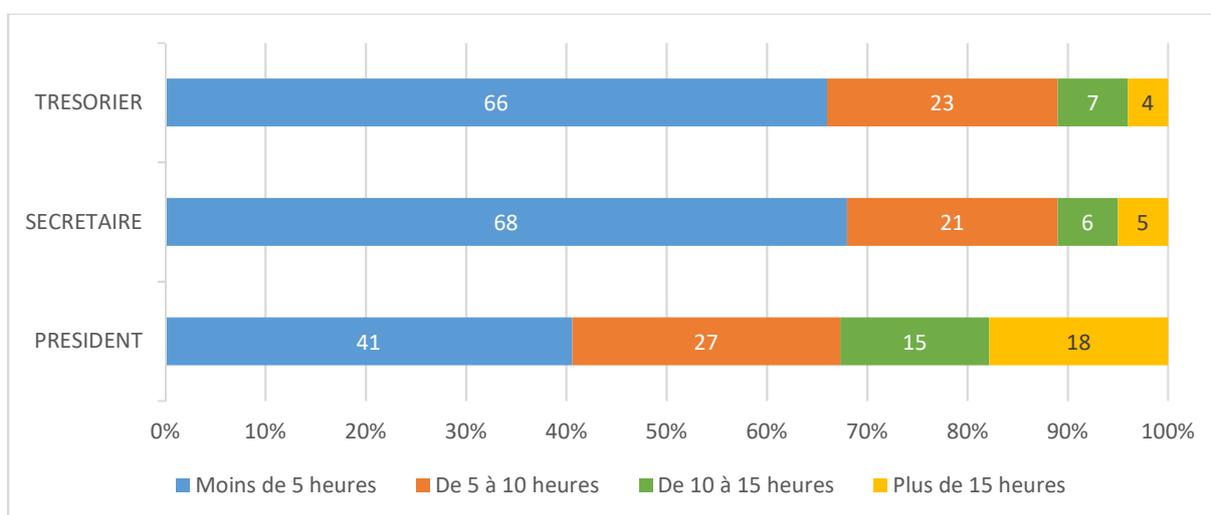
**Tab 25. Ancienneté des dirigeants associatifs**



En moyenne un dirigeant a 8 ans d'ancienneté.

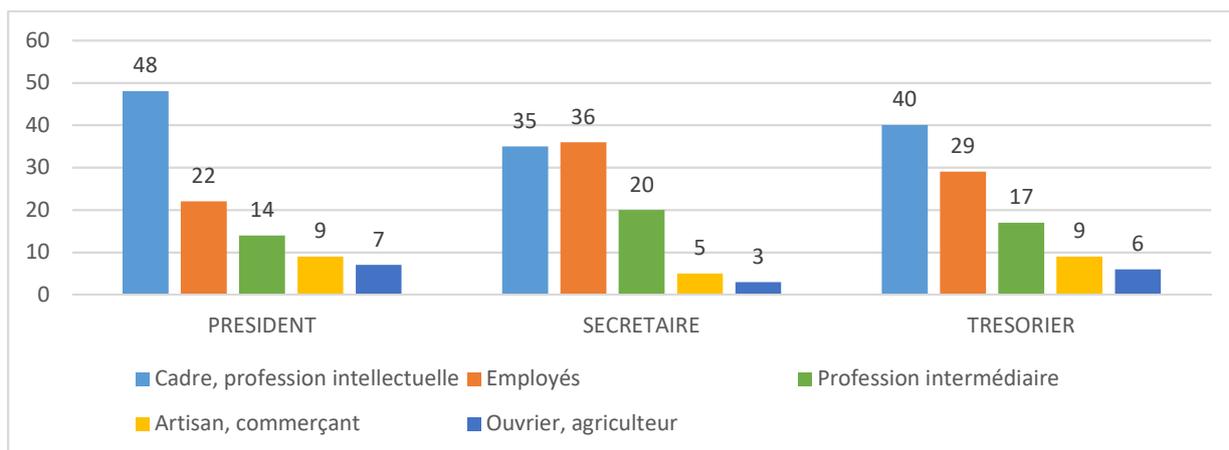
Environ 30% ont moins de 3 ans d'ancienneté (équivalent du 1<sup>er</sup> mandat) quand 30% ont plus de 10 ans d'ancienneté.

**Tab 26. Temps hebdomadaire consacré par les dirigeants associatifs à la gestion de l'association**



Le président est en moyenne plus investi que les autres membres du bureau. Les deux-tiers des secrétaires et des trésoriers consacrent moins de 5 heures par semaine pour l'association.

**Tab 27. La catégorie socio-professionnelle des dirigeants associatifs**



Les cadres et professions intellectuelles sont particulièrement représentés parmi les présidents où cette catégorie représente quasiment la moitié.

Notons que les ouvriers et les agriculteurs sont largement sous-représentés à la tête des associations.



## La place des femmes dans les associations

### La présence des femmes parmi les bénévoles

En moyenne, elles représentent 48% des bénévoles, mais avec des disparités sectorielles : plus présentes dans les secteurs de l'action sociale, santé (62%) ou de l'éducation, de la formation et de l'insertion (59%) - à l'inverse, elles sont moins représentées dans le secteur du sport (40%) ou la défense des droits et des causes (43%).

Le caractère employeur de l'association influe aussi sur la féminisation du bénévolat. En effet, parmi les associations employeuses, la part des femmes bénévoles est de 52% quand elle n'est que de 46% pour les associations sans salarié. La forte représentation des associations où la part des femmes bénévoles est importante (action sociale, santé, éducation, insertion, formation) parmi les associations employeuses pourrait expliquer en partie ce phénomène.

### La présence des femmes dans les CA

Elles sont 44% à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace – 48% à Mulhouse – 47% sur l'Eurométropole de Strasbourg – on retrouve une meilleure représentation des femmes dans les instances dirigeantes dans les villes-centres.

Elles sont donc moins représentées dans les instances dirigeantes que parmi les bénévoles. Ce qui atteste d'une inégalité d'accès aux postes à responsabilité.

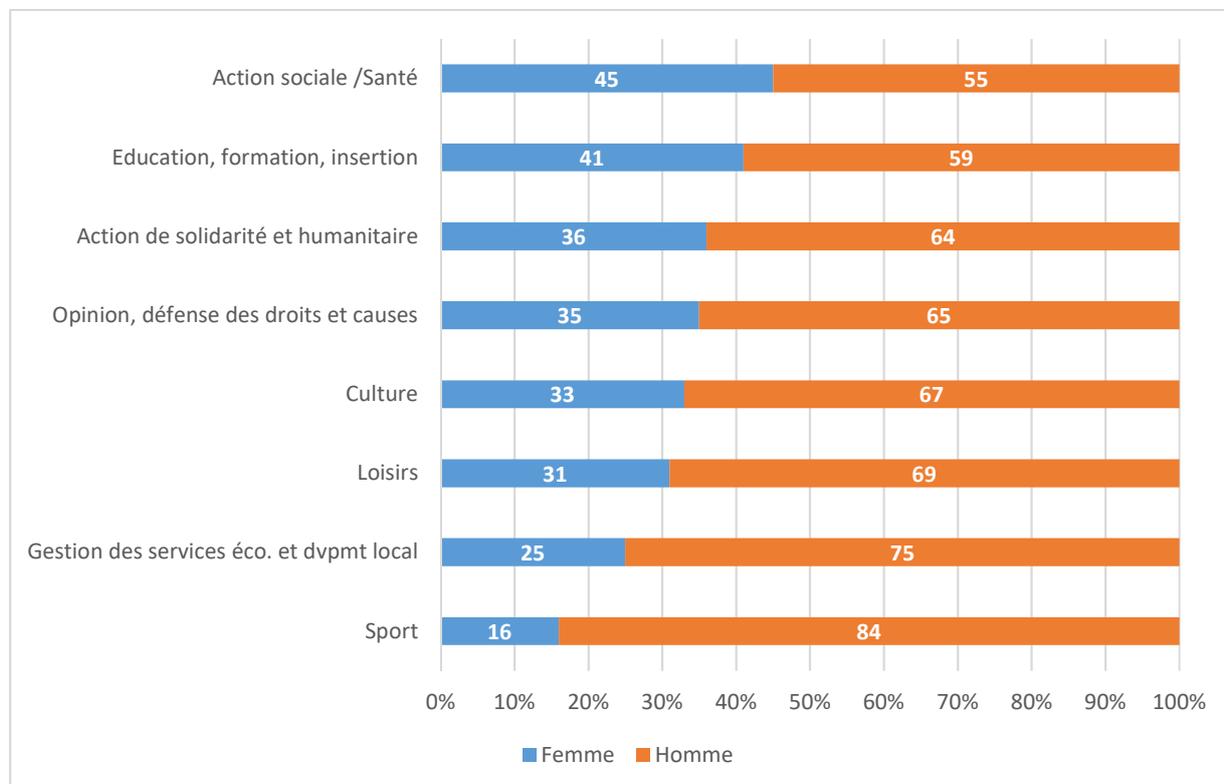
On retrouve également les mêmes disparités sectorielles qu'au sein du bénévolat : action sociale/santé : 56% et sport 35%; de même sur le recours à l'emploi : employeuses : 47% - sans salarié : 43%.

### Monsieur le président

Sur la Collectivité européenne d'Alsace, le principal poste de dirigeant dans les associations est occupé à 70% par des hommes. Cela montre combien l'accès à ce poste reste inégalitaire.

Ce phénomène est légèrement atténué dans les villes-centres, 67% à Mulhouse et sur l'Eurométropole de Strasbourg, mais reste très significatif.

**Tab 28. Sexe des présidents selon le secteur d'activité**



On constate que la part des présidentes n'est majoritaire dans aucun secteur d'activité.

### **La présence des femmes dans l'emploi associatif**

Les femmes sont largement majoritaires : 71% à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, 69% sur l'Eurométropole de Strasbourg et 61% à Mulhouse.

Cette forte représentation des femmes dans l'emploi associatif s'explique en partie par la typologie des emplois proposés par le secteur. En effet, une large partie des postes sont fournis par le secteur de l'action sociale (55% des salariés associatifs) dont les métiers sont plus fréquemment occupés par des femmes.

# Les moyens des associations

## L'emploi salarié

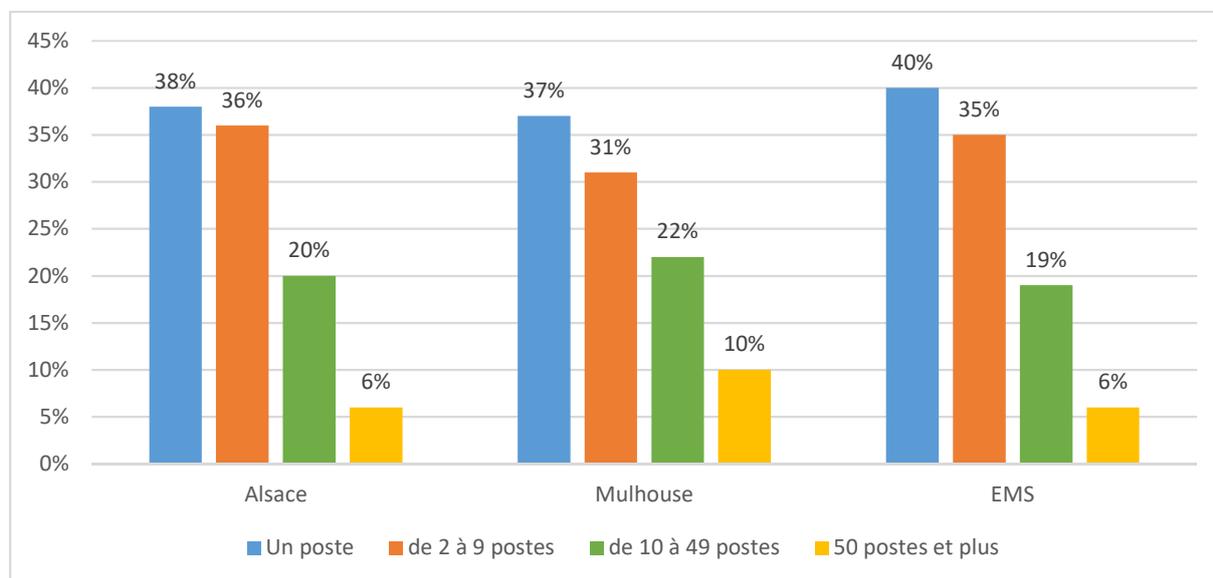
Dans cette partie, les données présentées proviennent de l'INSEE, source FLORES 2019 (Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié). L'effectif salarié en fin d'année correspond au nombre de postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement employeur.

### Les chiffres clés de l'emploi associatif

	Collectivité européenne d'Alsace	Mulhouse	Eurométropole de Strasbourg
Nombre d'établissements <sup>13</sup> employeurs	4 360	381	1 734
Part des établissements associatifs	6,8%	9,8%	9,0%
Nombre de salarié.e.s associatifs	54 986	7 564	22 495
Part des postes associatifs	7,6%	14,7%	8,5%
Nombre d'ETP*	41 174	5 867	17 124
Montant des rémunérations brutes du secteur associatif (en millions)	1 162	167	510

\*ETP : Equivalent Temps Plein

### La taille des établissements



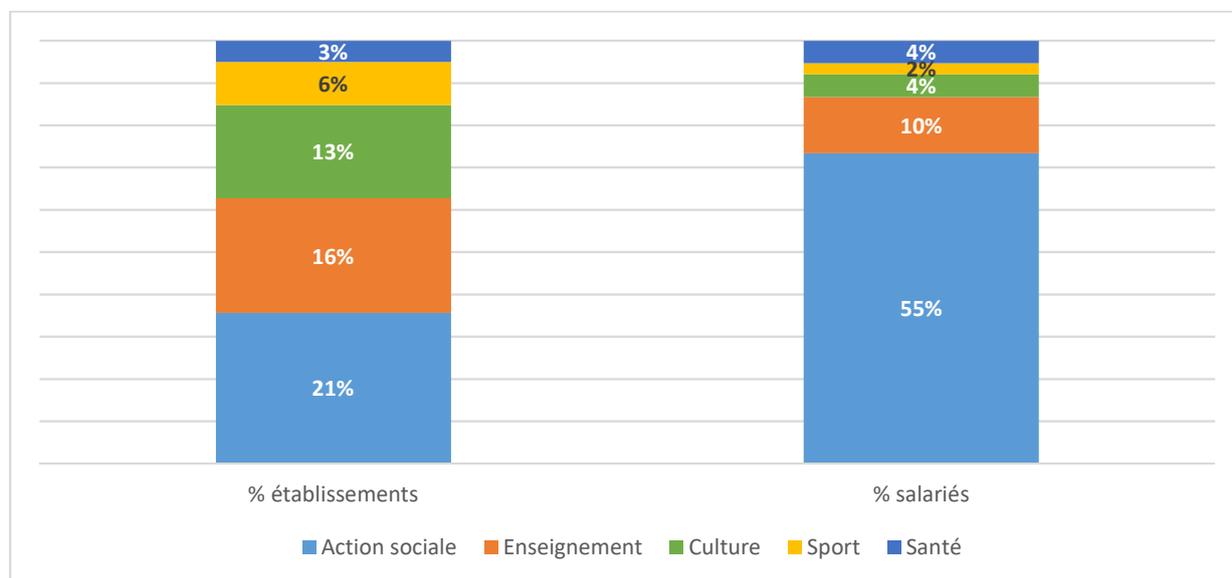
Près des trois quarts des établissements associatifs comptent moins de 10 postes, et parmi eux plus de la moitié n'en compte qu'un seul.

<sup>13</sup> Attention, il convient de distinguer établissement et associations. Une association peut compter plusieurs établissements. Pour l'étude des structures employeuses, nous employons la notion d'établissements qui est précise pour une étude à l'échelle locale.

Sur l'Eurométropole de Strasbourg, les structures de petite taille sont mieux représentées. À l'inverse, à Mulhouse, les établissements de plus de 10 salariés sont mieux représentés qu'en Alsace.

### L'emploi associatif dans les principaux secteurs d'activité

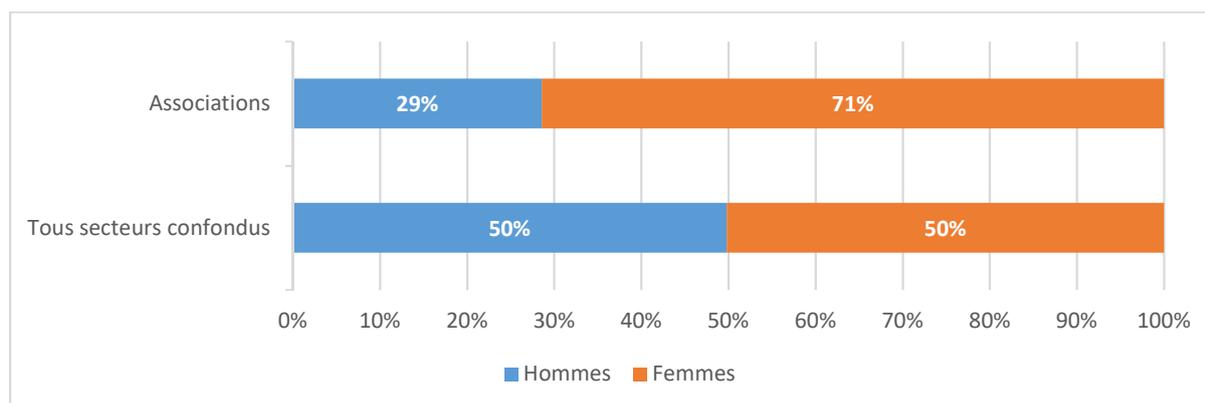
**Tab 29. Répartition des établissements employeurs et des postes selon le secteur d'activité**



On remarque une concentration de l'emploi associatif dans le secteur de l'action sociale, avec plus d'un poste associatif sur deux souvent pourvus dans des établissements de taille importante (logique de regroupement impulsée par les pouvoirs publics).

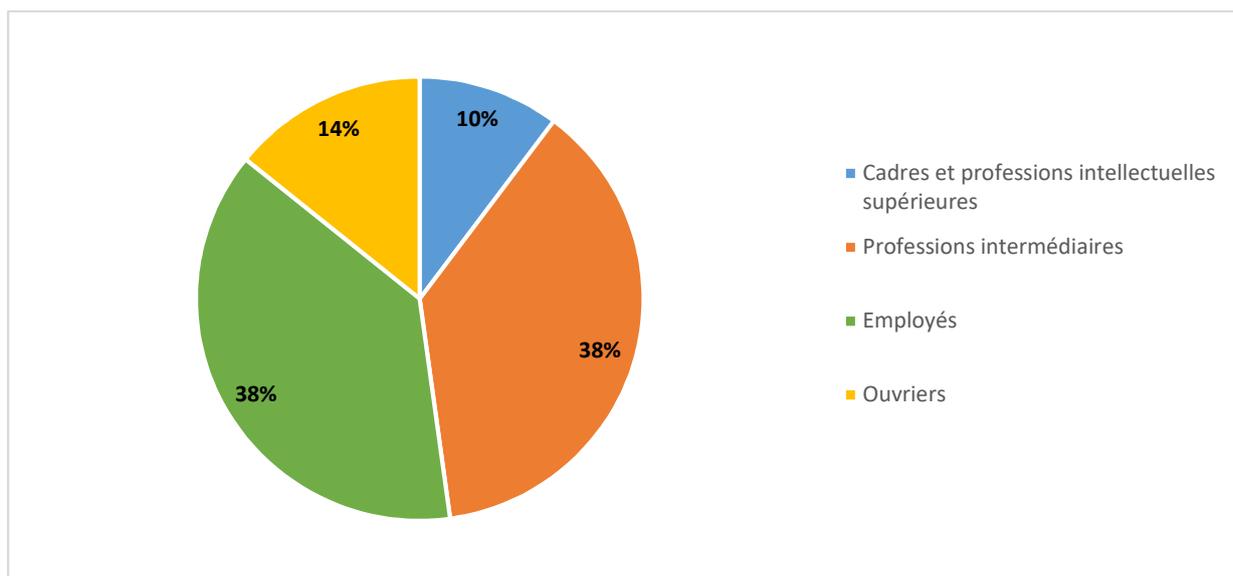
### Les caractéristiques de l'emploi associatif

**Tab 30. Les salariés associatifs selon leur sexe**



Nous pouvons constater que l'emploi associatif est plus féminisé. Cela s'explique par la typologie des emplois présents dans le secteur associatif. En effet, une majorité des postes se situe dans les secteurs de l'action sociale, de la santé et de l'éducation où les emplois sont plus féminisés.

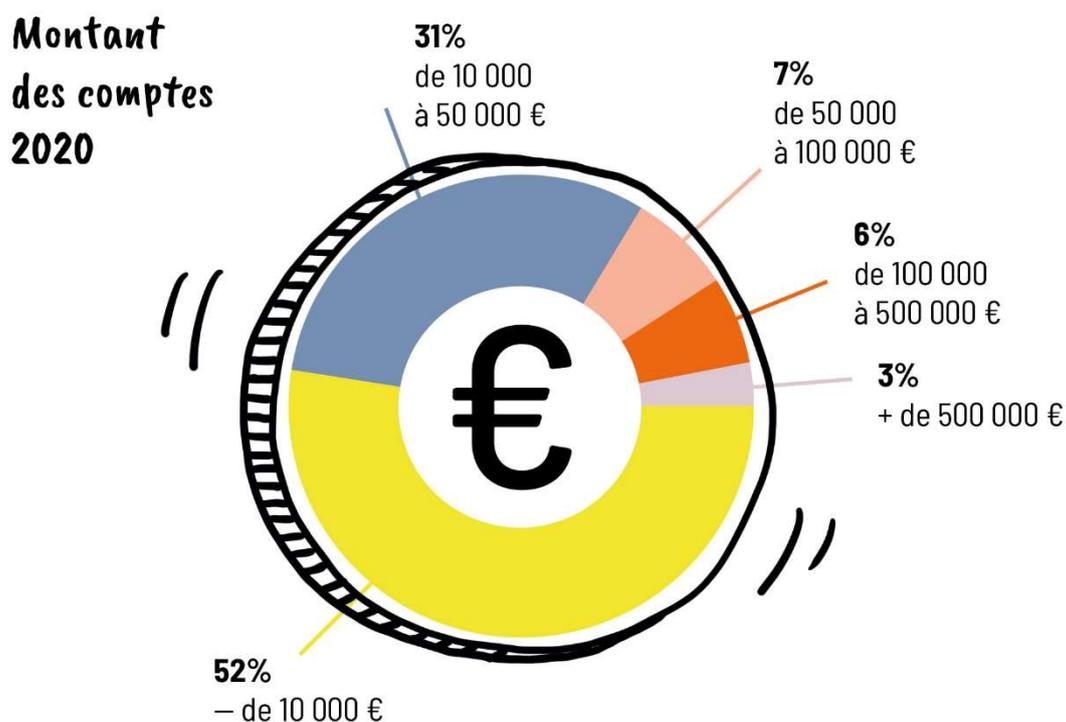
**Tab 31. Les salariés associatifs selon leur catégorie socio-professionnelle**



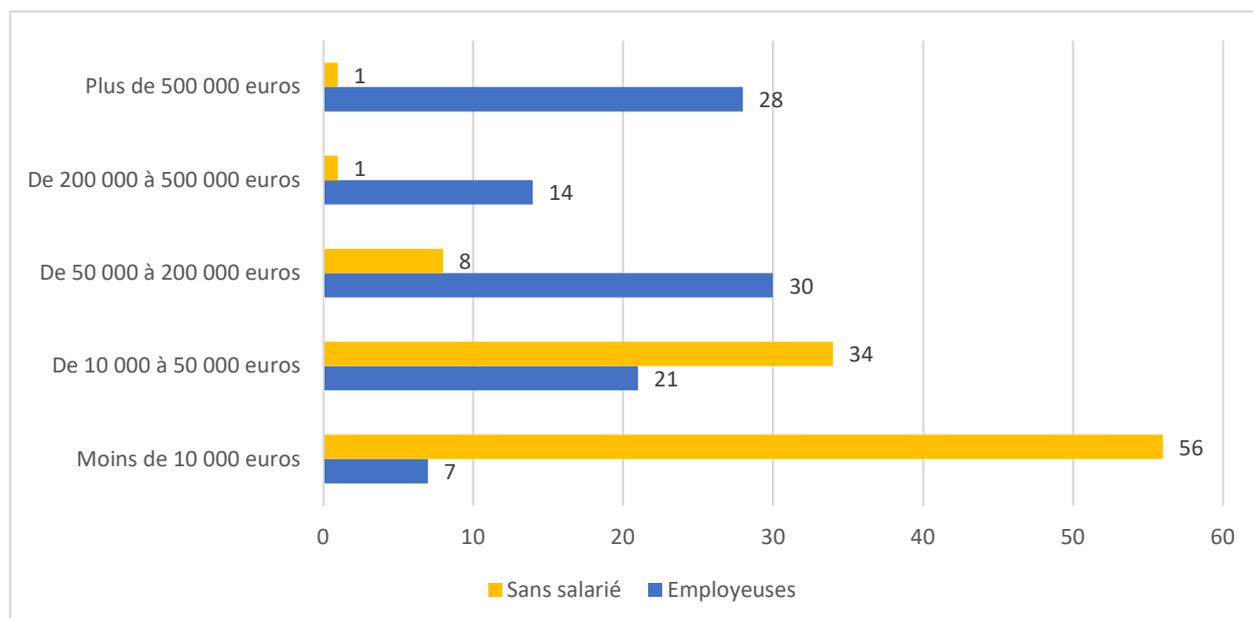
Les cadres et professions intermédiaires représentent près de la moitié des emplois associatifs.

## Les financements

Dans cette partie, nous abordons les ressources des associations en étudiant le volume et la composition des comptes des associations, ainsi que les financements publics dont bénéficie le secteur.



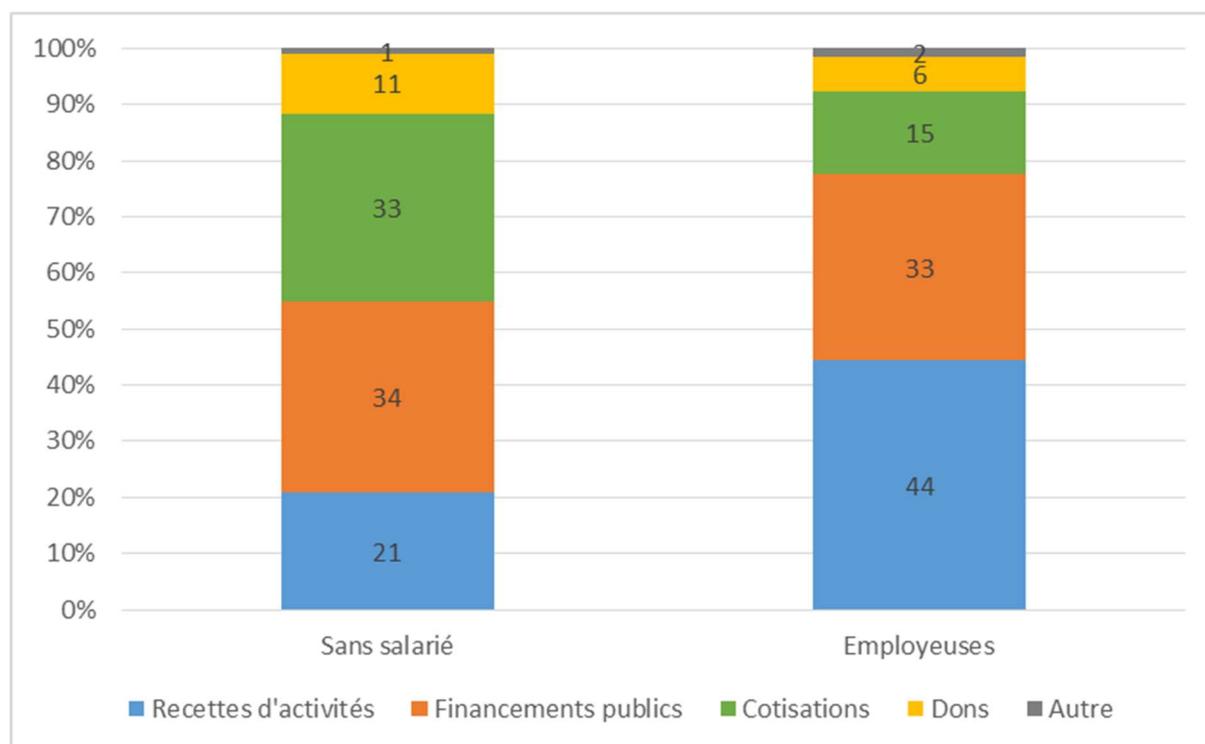
**Tab 32. Montants des comptes 2019**



90% des associations sans salarié disposent de moins de 50 000 € de budget. À l'inverse, pour 72% des associations employeuses, le montant des comptes dépasse les 50 000 €.

## Les ressources budgétaires

Tab 33. Ressources budgétaires selon l'existence d'emploi salarié (en %)



Lecture : pour les associations sans salarié, les recettes d'activités représentent 21% du total de leurs comptes.

Pour les associations sans salarié, les financements publics constituent la première ressource, à quasi-égalité avec les cotisations - chacune de ces ressources constituant environ un tiers du budget. Les recettes d'activité représentent environ 20% du budget.

Parole d'association

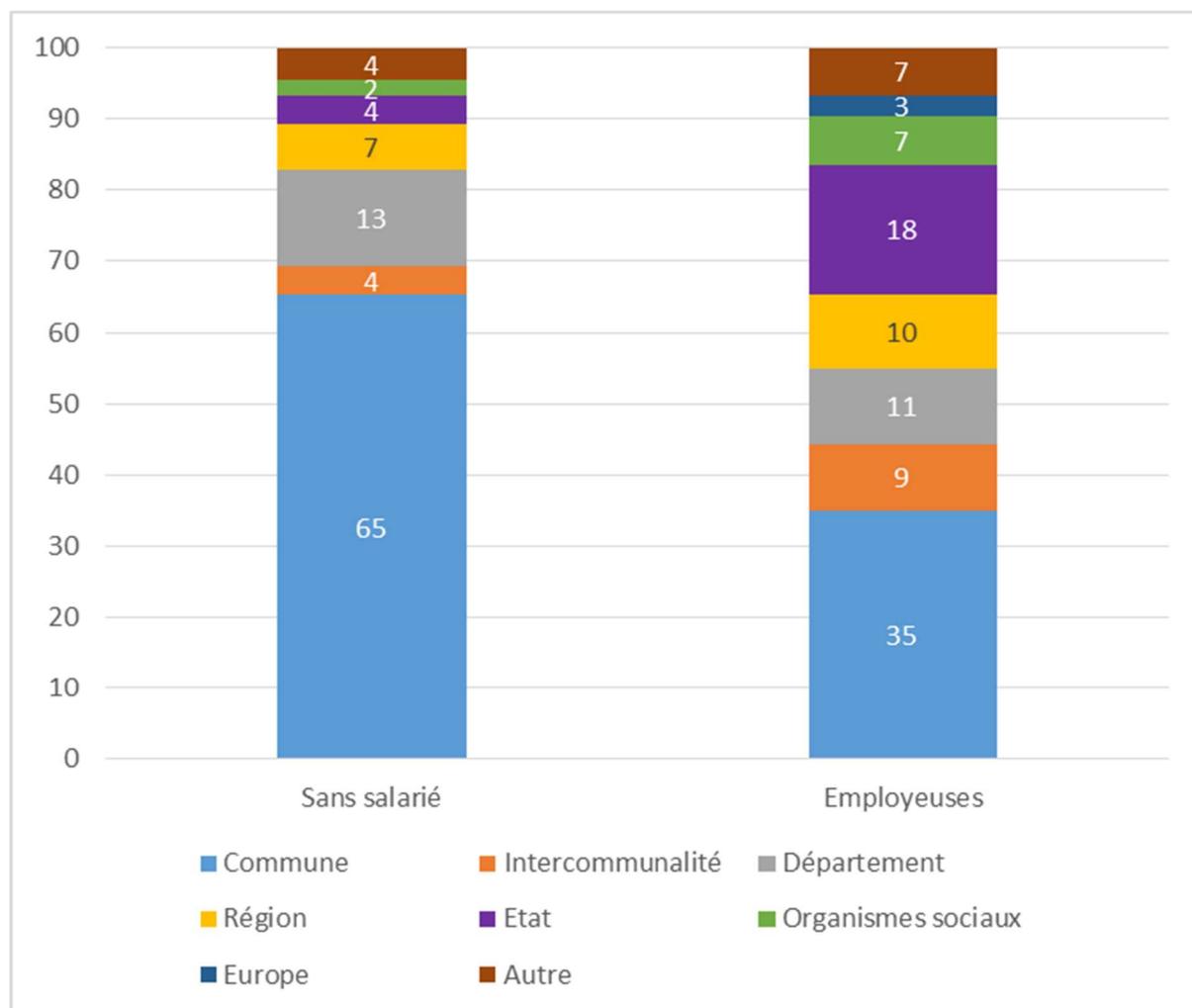
**« Que les collectivités territoriales soient le plus possible attentives (à l'écoute) et aidantes pour les associations d'économie sociale et solidaire qui travaillent sur le lien social et la formation et l'emploi des publics. »**



Pour les associations employeuses, les recettes d'activité sont la première ressource qui représente 44% du budget. Les financements publics pèsent un tiers du budget et les cotisations environ 15%.

## L'origine des financements publics

**Tab 34.** Part des financements publics selon l'origine du financement (en %)



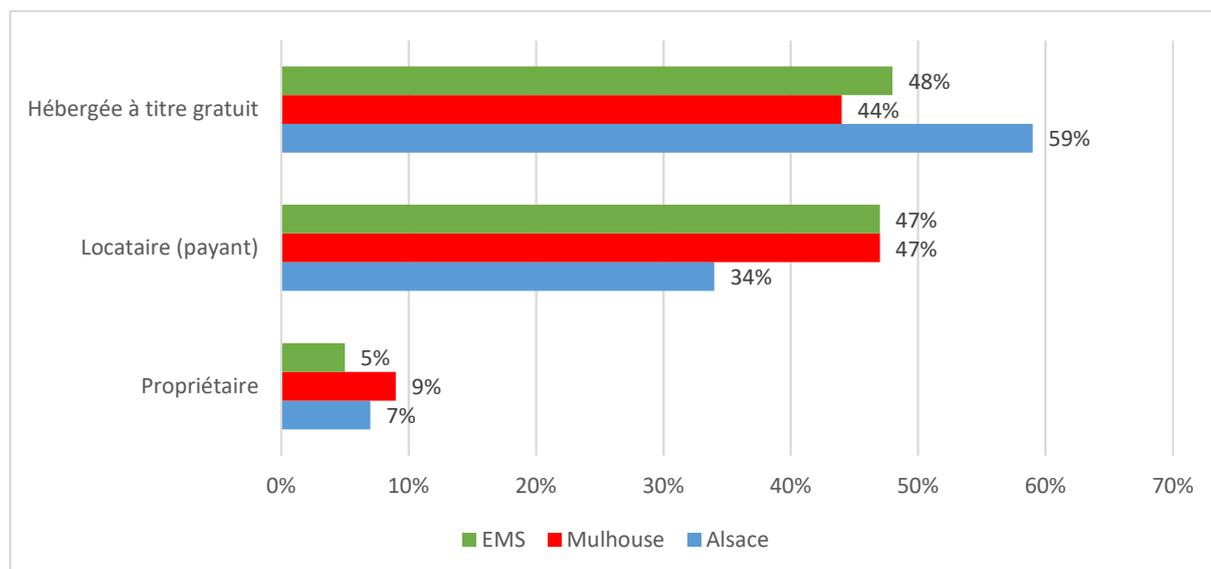
*Lecture : pour les associations sans salarié, 65% des financements publics proviennent de la commune.*

La commune est le premier financeur des associations, aussi bien sans salarié qu'employeuses. Cependant, on peut constater qu'elle représente une part plus prépondérante des financements publics des associations sans salarié (65%) alors qu'elle ne représente que 35% des financements publics pour les associations employeuses.

Les financements publics des associations employeuses sont plus diversifiés avec, outre la commune, un poids important de l'Etat et du Département. On constate nécessairement des différences sectorielles marquées correspondant aux compétences de chacun des financeurs.

## Les locaux

**Tab 35. Statut d'occupation des locaux**

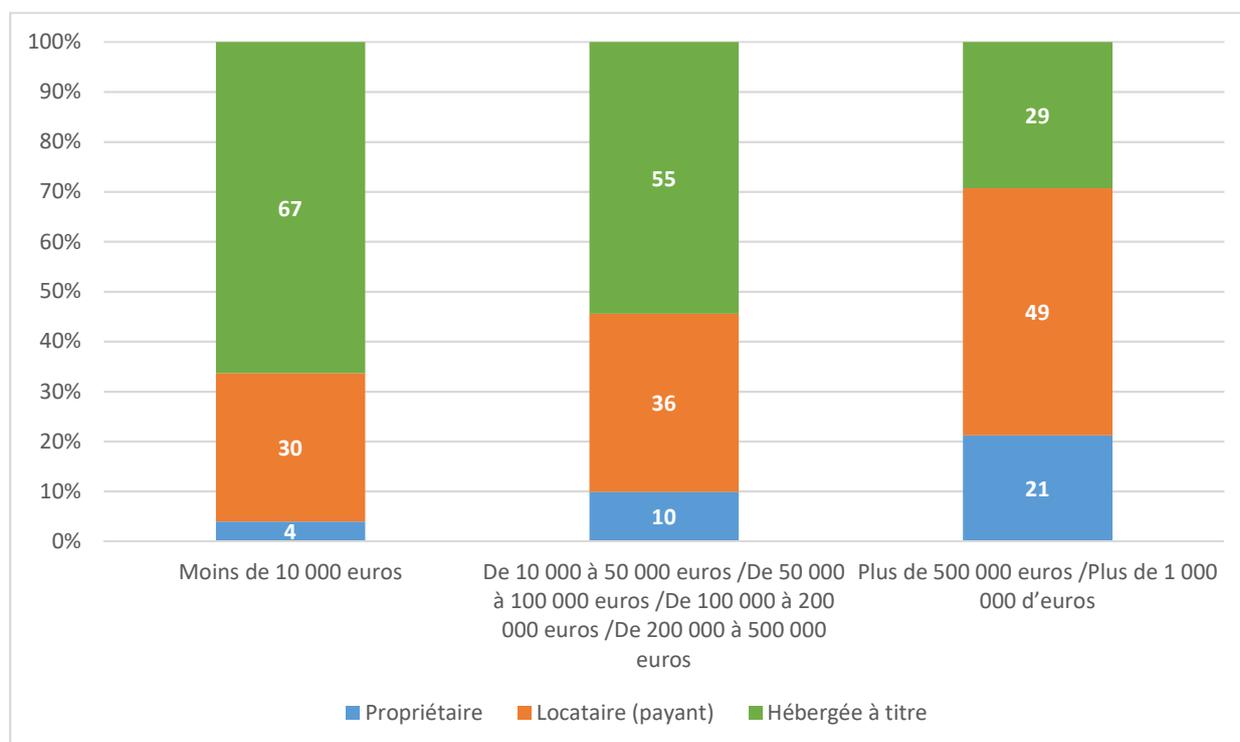


La majorité des associations est hébergée gratuitement. Pour la moitié d'entre elles, il s'agit de locaux prêtés par une mairie.

On remarque qu'à Mulhouse et dans l'Eurométropole de Strasbourg, les associations louent plus fréquemment les locaux dont elles disposent. On peut supposer que la pression foncière incite à dédier une partie des ressources à une location.

Peu d'associations sont propriétaires de leurs locaux.

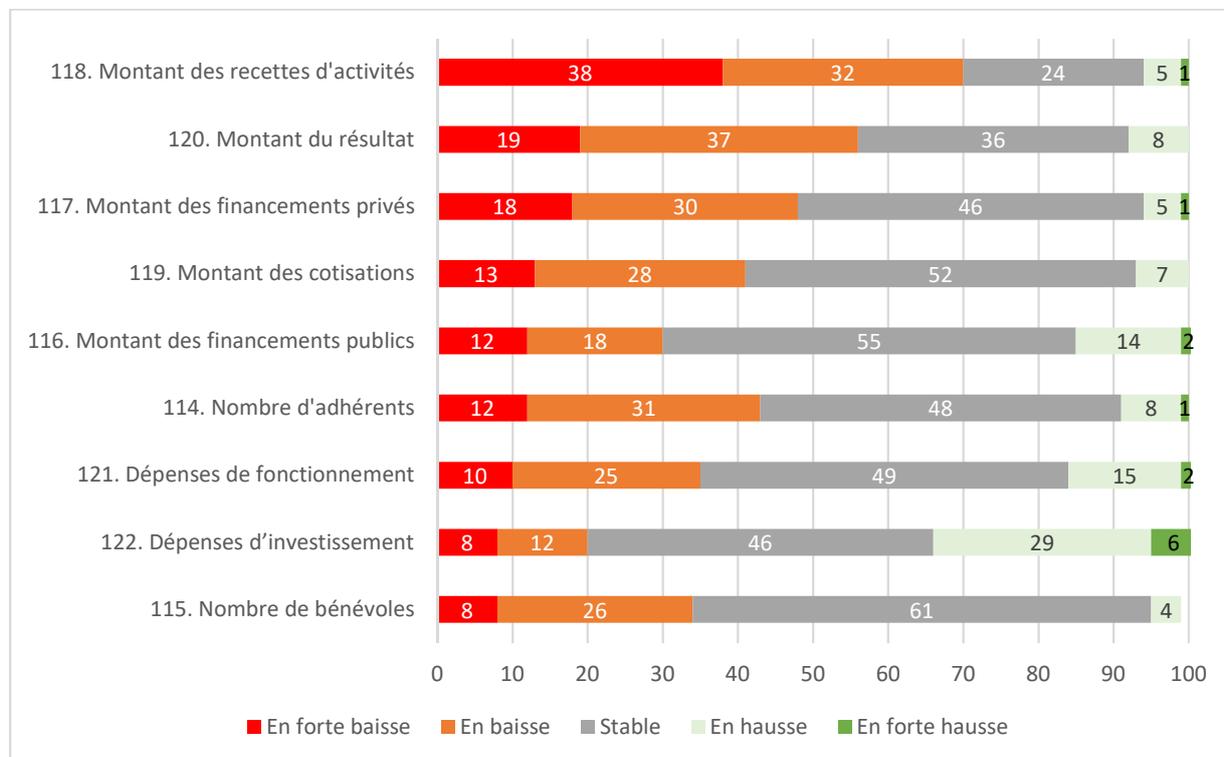
**Tab 36. Statut d'occupation des locaux selon la taille de budget**



## Les impacts de la crise sanitaire

92% des associations ont dû interrompre, partiellement ou totalement, leurs activités.

**Tab 37. Evolution des principaux indicateurs au cours de la crise**



Les indicateurs financiers sont ceux qui rencontrent le plus fréquemment des baisses. Le montant des recettes d'activité est l'indicateur qui a connu le plus fréquemment une baisse, pour 7 associations sur 10. Ce qui va évidemment de pair avec l'arrêt des activités.

Les nombres d'adhérents et de bénévoles ont également été affectés par la crise sanitaire, mais dans une moindre mesure. En termes de trésorerie, environ 10 % des associations connaissent une situation compliquée. Environ 3% d'entre elles sont en rupture de trésorerie et près de 7% pensent l'être dans les semaines ou les mois à venir. À l'inverse, plus de 40% des associations ont une trésorerie confortable (plus de 6 mois d'activité).

9% des associations affirment avoir dû supprimer des emplois au cours de la crise sanitaire. Et c'est une éventualité dans un avenir proche pour 12% des associations. À l'inverse seuls 3% des associations ont créé des emplois et 7% l'envisagent dans un avenir proche.

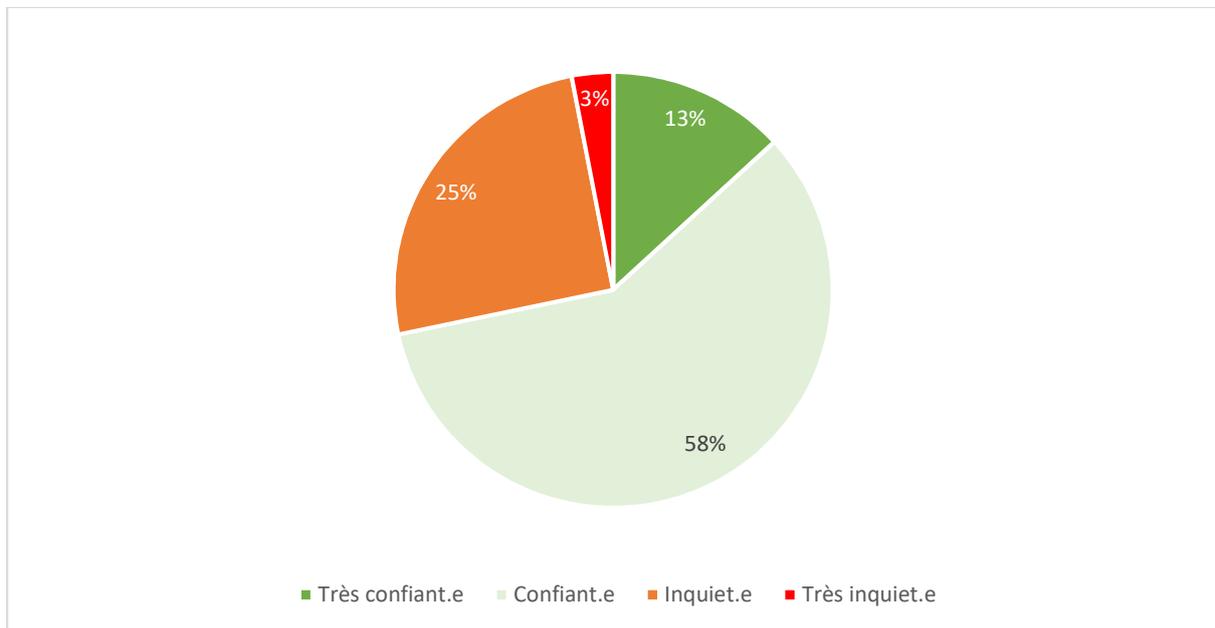
À la suite de la crise sanitaire, les associations semblent vouloir aller de l'avant :

Développer de nouvelles activités	48 %
Développer de nouvelles coopérations avec d'autres associations	33 %
Revoir globalement le projet de l'association	28 %
Envisager des mutualisations utiles avec d'autres associations	23 %
Réduire les activités de l'association	17 %
Envisager la fusion avec une autre association	5 %

Interrogés : 1183 / Répondants : 883 / Réponses : 1365

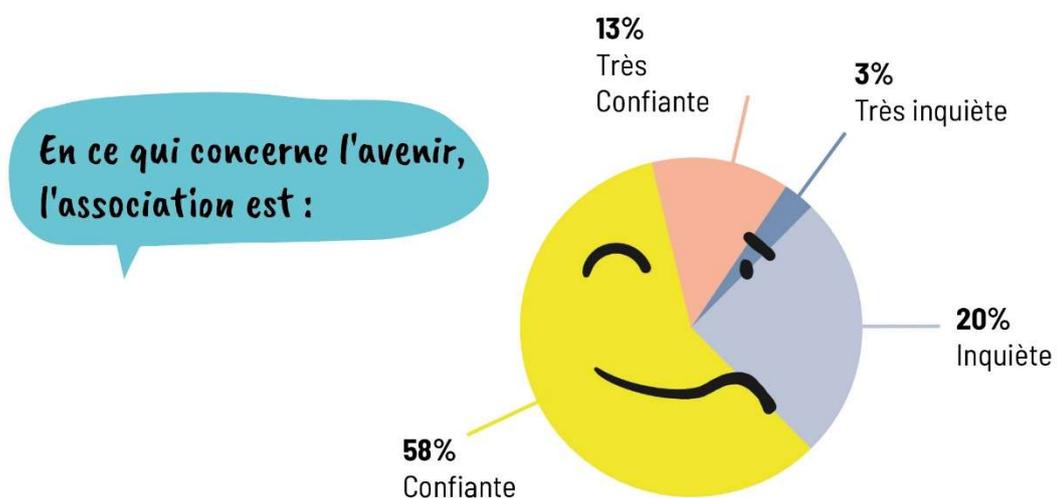
## Les perspectives des associations

Tab 38. *Confiance dans l'avenir*

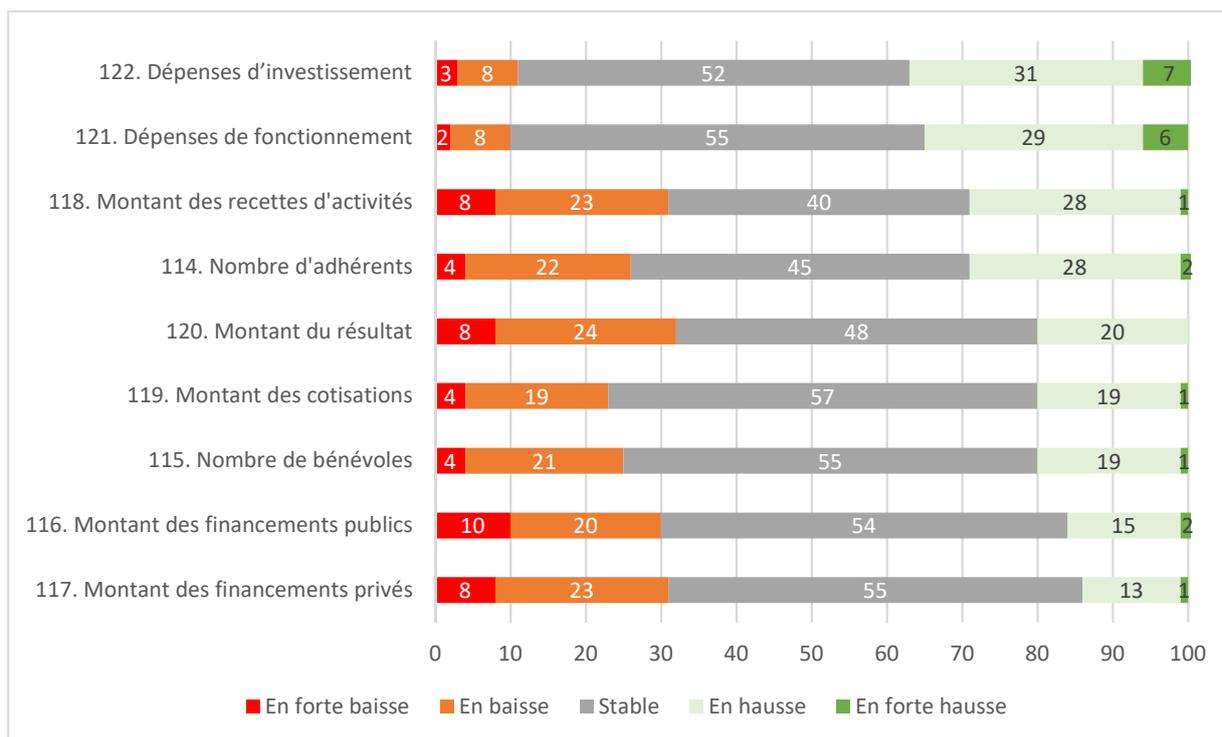


71% des associations se disent confiantes ou très confiantes dans l'avenir. La période de l'enquête, avec une crise sanitaire qui s'éloignait, pourrait en partie expliquer cette confiance dans l'avenir.

En revanche, elles sont peu nombreuses, seulement 3%, à se dire très inquiètes.



**Tab 39. Evolution des principaux indicateurs**



Les deux premiers postes que les associations envisagent à la hausse pour les prochaines années sont les investissements et le fonctionnement. Ce constat est le signe de la reprise qui se profile après la crise sanitaire pendant laquelle ces dépenses ont été bien souvent réduites.

De même, la hausse attendue des recettes d'activités et du nombre d'adhérents indique une reprise des activités des associations qui anticipent un « retour à la normale ».

Les financements externes, publics ou privés, connaissent une augmentation plus mesurée. Cela pourrait s'expliquer par le fait que beaucoup de financements, notamment publics, ont été maintenus durant la crise. Par ailleurs, les associations connaissent la situation des finances publiques et n'envisagent pas de hausse dans les prochaines années.

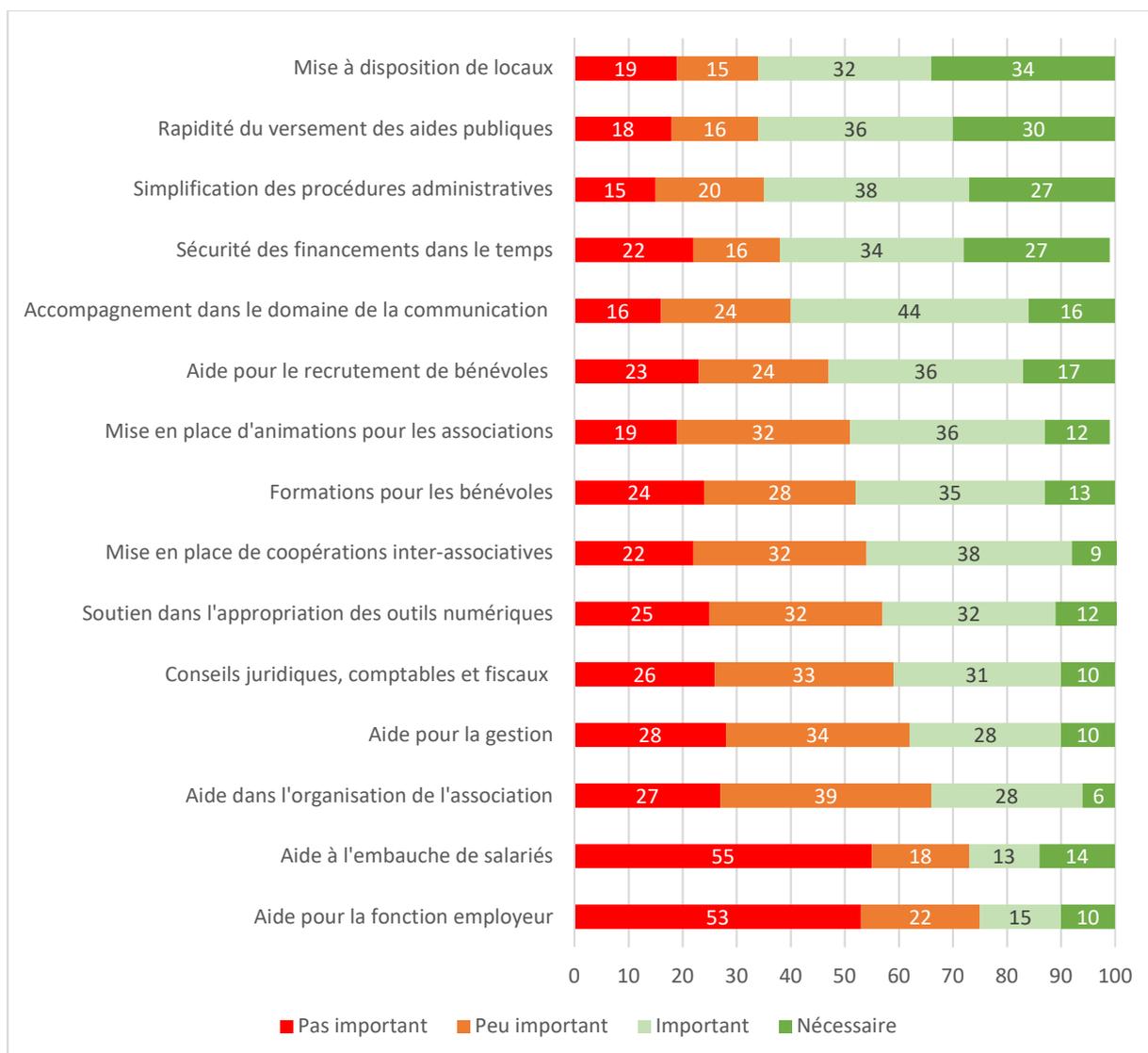


*Parole d'association*

**« Même si à ce stade, les financements publics sont conservés, il y a une grande incertitude sur leur maintien les prochaines années. Les difficultés de recrutement, l'épuisement des RH suite à la crise sanitaire est également une forte préoccupation. La revalorisation des salaires est une nécessité, pour autant les financements risquent de ne pas suivre. Enfin le financement des appels à projets (sans prise en compte des frais de fonctionnement) et la disparition des subventions de fonctionnement constituent une course à l'appel à projets néfaste et épuisante pour les salariés et bénévoles. »**

# Les besoins

**Tab 40. Principaux besoins des associations**



La mise à disposition de locaux est le principal besoin des associations. Celui-ci est largement partagé par les associations employeuses comme sans salarié.

Ensuite, les associations s'attachent aux enjeux financiers, qu'il s'agisse de la rapidité des financements pour répondre aux besoins de trésorerie, de la simplification des procédures administratives, notamment les procédures de demande de subventions, ou encore de la sécurité des financements dans le temps, avec des attentes en termes d'engagements pluriannuels permettant de gagner en visibilité.

Parole d'association

**« Pour les petites associations, les demandes de subventions sont extrêmement chronophages pour des résultats très aléatoires. Il faudrait harmoniser les plateformes de dépôts et les procédures. »**



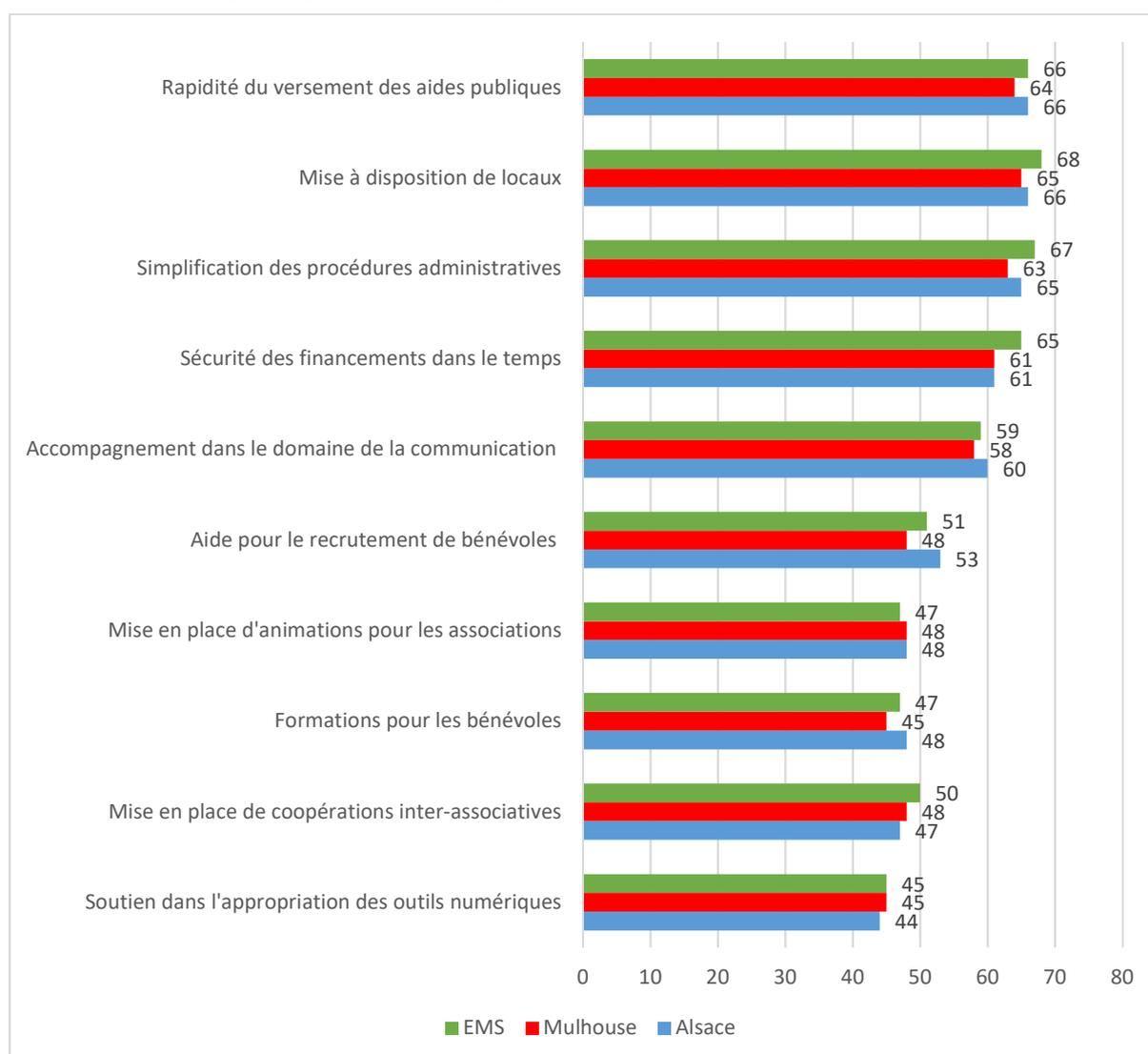
L'aide dans le domaine de la communication est également fortement souhaitée. C'est évidemment un élément essentiel pour le développement des activités ou le recrutement de bénévoles.

Le recrutement de bénévoles est un besoin considéré comme important ou nécessaire pour 53% des associations. Il s'agit évidemment d'une ressource essentielle au fonctionnement des associations. La formation de ces derniers apparaît également comme une nécessité pour bon nombre d'associations.

Les associations sont également en attente de temps de partage avec d'autres associations ou avec les habitants du territoire. Les besoins en termes d'animations pour les associations ou d'appui sur le développement de coopérations inter-associatives en attestent.

Enfin, certaines associations attendent des appuis sur les outils numériques.

**Tab 41. 10 principaux besoins par territoire**

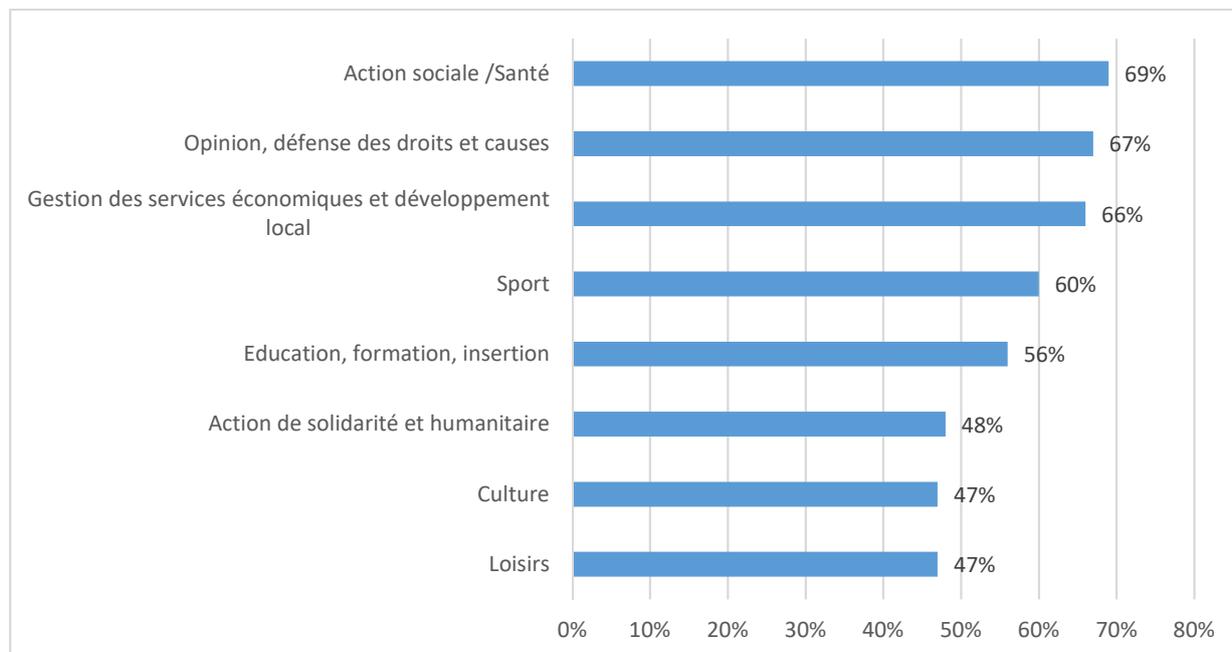


## Le manque de bénévoles et les difficultés de renouvellement des gouvernances

55% des associations déclarent manquer de bénévoles. Ce manque est ressenti de manière quasi-équivalente pour les associations employeuses comme sans salarié.

En revanche, le manque de bénévoles est ressenti variablement selon les secteurs.

**Tab 42. Manque de bénévoles selon les secteurs**



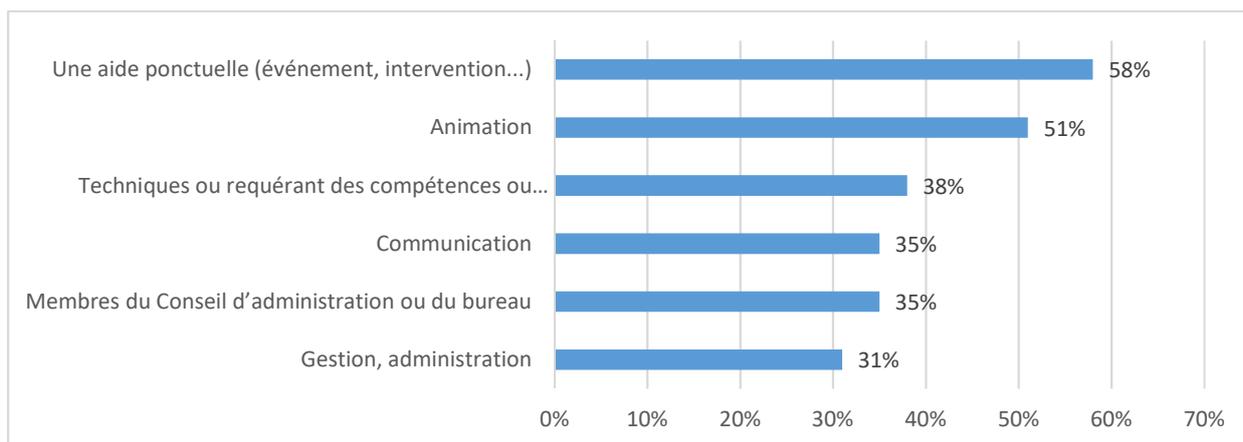
### Parole d'association

**« Notre équipe est vieillissante avec peu de membres actifs. Nous avons lancé des campagnes de recrutement sans succès. Les personnes restent une année et puis repartent. Notre association va disparaître dans les prochaines années. »**

Le manque de bénévoles s'exprime plus fréquemment dans les secteurs de l'action sociale, santé, de la défense des droits et des causes et dans le sport. A l'inverse, il est moins fréquent pour les associations des loisirs ou de la culture.

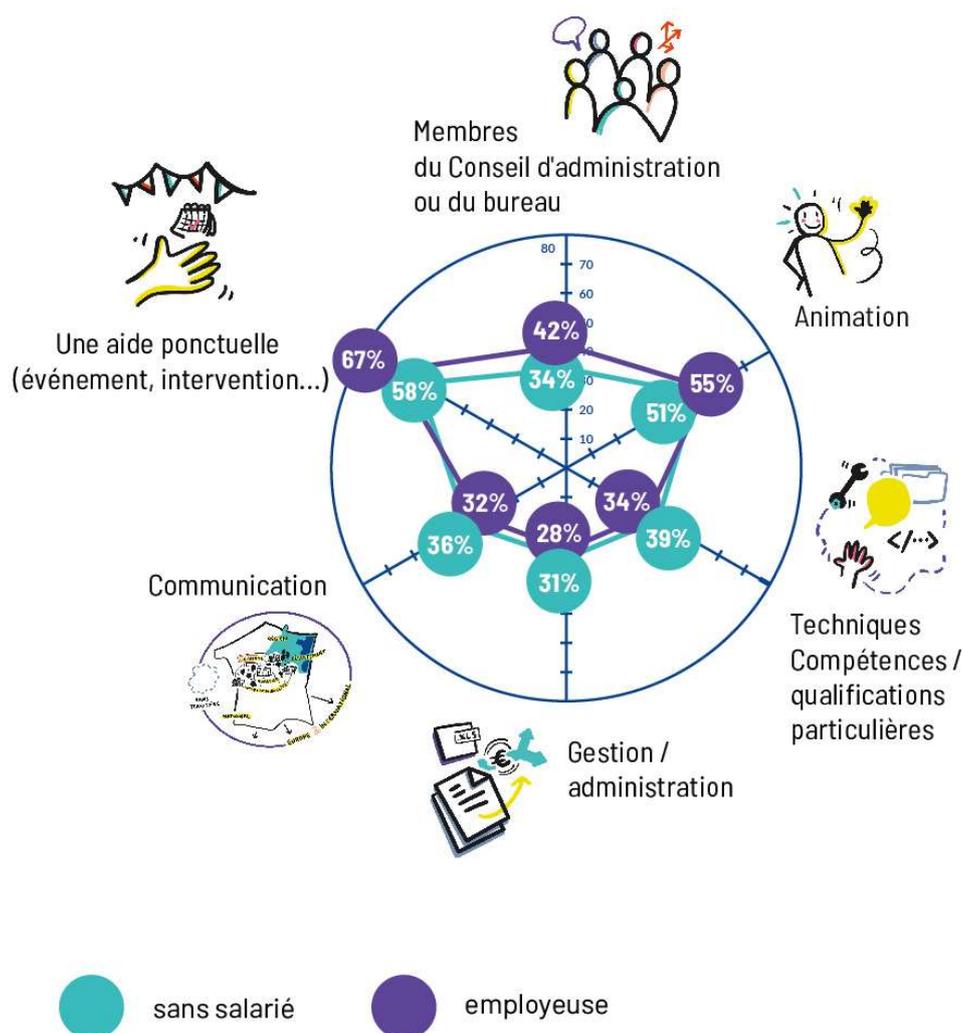


**Tab 43. Fonctions bénévoles manquantes**

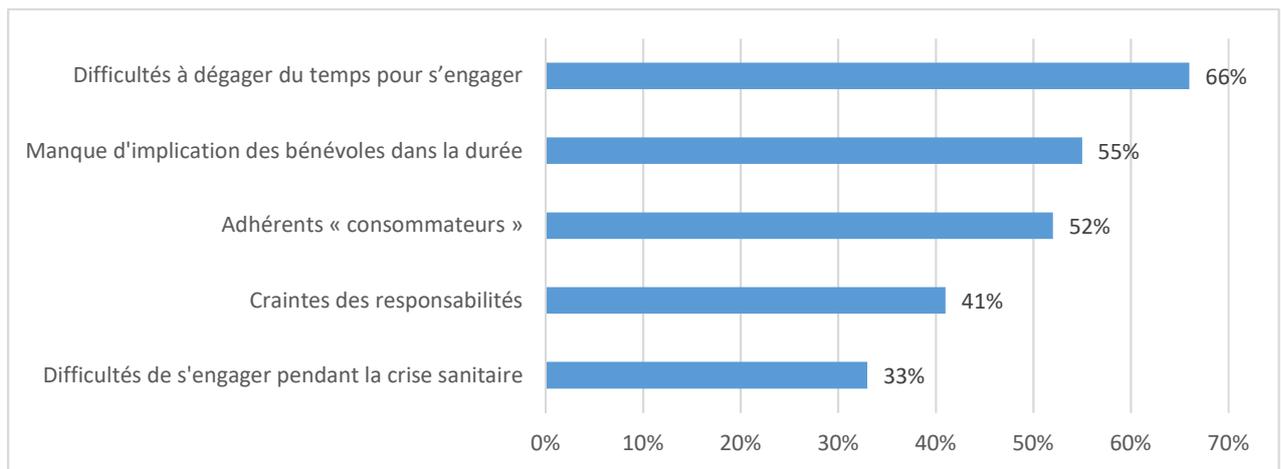


58% des associations manquant de bénévoles le constatent pour un besoin d'aide ponctuelle. On peut observer que les dimensions opérationnelles, liées à l'activité de l'association, semblent plus en tension, notamment sur l'animation ou sur des tâches requérant des compétences particulières.

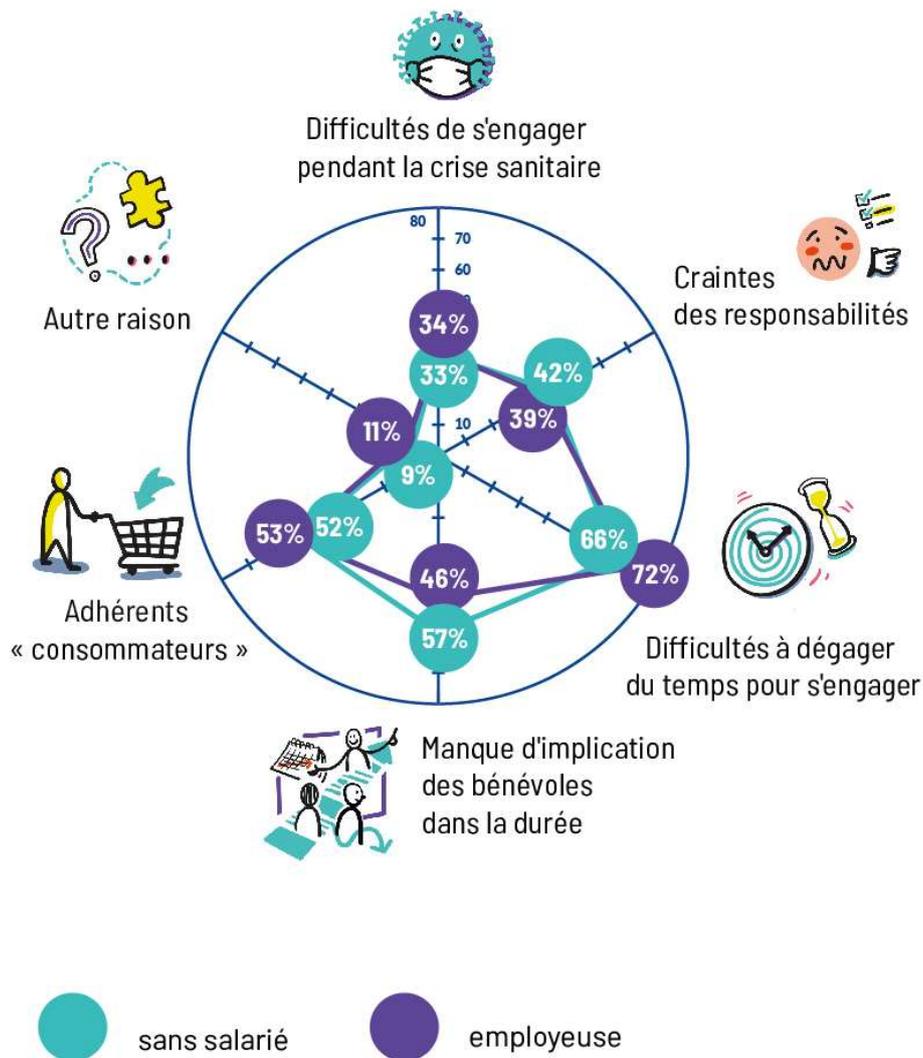
Les fonctions supports d'administration ou de gestion de l'association semblent moins manquer.



**Tab 44. Motifs du manque de bénévoles**



Le temps disponible pour s'engager est la principale raison du manque de bénévoles selon les deux tiers des associations manquant de bénévoles.



## Les difficultés liées à l'emploi



### Les difficultés de recrutement

Plus d'un quart des associations employeuses affirme rencontrer des difficultés de recrutement. Le phénomène concerne majoritairement les structures qui emploient plus de 10 salariés. Et il est d'autant plus marqué pour les structures de l'action sociale et de la santé, ainsi que dans le secteur des loisirs.

*Parole d'association*

**« Nous ne souhaitons plus au bout de 10 ans former des salariés qui partent au bout de quelques mois. Nous ne voulons plus de contrat aidé car l'encadrement n'est pas valorisé. »**

Le personnel sur les fonctions productives (animateur, chargé de mission, etc.) semble poser plus de difficultés que les fonctions supports (secrétariat, administratif, comptabilité, etc.).

Les structures concernées par des difficultés de recrutement l'expliquent principalement par :

- La difficulté à trouver des candidats correspondants aux besoins de l'association (78%),
- Des salaires insuffisamment attractifs (60%).

### Les difficultés de maintien des emplois existants

Environ 23% des structures employeuses indiquent rencontrer des difficultés à maintenir les emplois existants. Le phénomène est plus marqué chez les petites et moyennes associations (moins de 10 salariés).

## Conclusion

---

Ce panorama permet de mesurer l'importance et la diversité de la vie associative en Alsace. Présentes dans de multiples domaines, les associations sont des actrices essentielles de la vie du territoire. Elles contribuent à l'animation et à l'attractivité locale. Les associations sont des vecteurs essentiels du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Le poids économique des associations (7,6% des emplois en Alsace) en fait aussi un secteur important du dynamisme territorial.

Les associations ont su faire face à la crise sanitaire et au moment de l'enquête, elles envisageaient avec optimisme la nouvelle période qui s'ouvre. Beaucoup envisagent de développer de nouvelles actions ou de nouvelles coopérations. Cependant, le secteur a été fragilisé et demande à être accompagné. Des besoins diversifiés s'expriment tant sur les moyens (locaux, financements...) que sur les moyens de retisser les liens avec les adhérents et les bénévoles. Ce rapport invite donc les différents acteurs concernés à se saisir de ces enjeux pour coconstruire les réponses adaptées.

Outre les connaissances qu'il produit sur les réalités et les besoins du tissu associatif alsacien, l'observatoire local de la vie associative est un outil de partage et d'interconnaissance. Ainsi, il ne saurait se résumer à une enquête et entend inscrire son action dans le long terme pour permettre d'entretenir un dialogue structuré entre les acteurs du fait associatif sur le territoire alsacien.

# Annexes

## Le questionnaire d'enquête

### Profil de l'association

Nom de l'association

Adresse du siège

Code postal  Ville

Email  Téléphone

Buts-objet de l'association (mots-clés)

Quelle est l'année de création de l'association ?

Quel est le secteur d'activité de l'association ? *Une réponse par colonne*

Secteur	Principal	Secondaire
<b>Action de solidarité et humanitaire</b> : associations actives en direction de toutes les personnes en difficulté, en situation de rupture, au niveau national ou international...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Action sociale</b> : établissements sociaux ou médico-sociaux, accueil des personnes en situation de handicap, centre social, aide familiale à domicile, garde d'enfants, personnes âgées, maisons de retraite, foyers logements, aide-ménagère, jeunes ou adolescents (prévention spécialisée, foyers jeunes travailleurs)...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Santé, bien-être</b> : établissements de type hospitalier, centres de santé, associations de soins à domicile, don de sang, prévention de maladie, association de personnes malades, secourisme...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Opinion, défense des droits et des causes</b> : associations civiques, de défense des droits de l'Homme, de défense d'une cause, de défense des minorités, lutte contre les discriminations, anciens combattants, activités religieuses et culturelles...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Loisirs</b> : équipements de type socioculturel, associations de tourisme social, camps ou colonies de vacances, mouvements de jeunesse, clubs de loisirs, accueils de loisirs, comités des fêtes...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Éducation, formation, insertion</b> : établissements d'enseignement initial, centres de formation permanente, cantines et garderies périscolaires, associations de parents d'élèves, d'enseignants, d'élèves, recherche, associations intermédiaires, insertion et aide aux chômeurs...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Sports</b> : clubs sportifs, clubs omnisports, handisport, chasse et pêche...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Culture</b> : musées, cinémas, bibliothèques et médiathèques, salles de spectacles, organisation de spectacles vivants, préservation du patrimoine culturel, petits clubs culturels, compagnies artistiques, écoles de musique ou de danse...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Défense des intérêts économiques</b> : groupements professionnels, mise en commun ou gestion d'activité marchande, associations de consommateurs, groupement de salariés à caractère syndical...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Vie et développement local</b> : agences de développement local, aide à la création d'activités économiques, promotion du tourisme et de la vie locale, soutien aux associations, associations de quartier, d'habitants...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Environnement</b> : associations de défense du cadre de vie, de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

L'association est-elle principalement active au niveau : *une seule réponse possible*

- |   |                               |  |                                     |
|---|-------------------------------|--|-------------------------------------|
| <input type="radio"/> Quartier                      | <input type="radio"/> Commune | <input type="radio"/> Intercommunalité | <input type="radio"/> Département   |
| <input type="radio"/> Région                        | <input type="radio"/> France  | <input type="radio"/> Europe           | <input type="radio"/> International |
| <input type="radio"/> Pas de territoire particulier |                               |  |                                     |

**Dans quelle(s) communes l'association exerce-t-elle ses activités ?**

**Strasbourg**

**Dans quels quartiers ?**

- Bourse-Esplanade-Krutenau
- Centre-ville
- Gare-Tribunal
- Orangerie-Conseil des XV
- Cronenbourg
- Koenigshoffen-Montagne Verte-Elsau
- Meinau
- Neudorf
- Neuhof-Stockfeld-Ganzau
- Robertsau – Wacken
- Pas de quartier en particulier

**Mulhouse**

**Dans quels quartiers ?**

- Grand Centre (Centre Historique, Europe-Bassin-Nordfeld, Rebberg, Fonderie)
- West (Coteaux, Dornach, Haut-Poirier)
- Manufacture (Doller, Brustlein, Cite-Briand, Daguerre)
- Drouot-Barbanègre
- Le Conseil Des 8 (Franklin-Fridolin, Vauban-Neppert-Sellier-Waldner, Wolf-Wagner)
- Bourzwiller
- Pas de quartier en particulier

**Autre(s) commune(s)**

**Merci de préciser :**

**L'association intervient-elle en Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) ?**  Oui  Non

*La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants en mobilisant toutes les politiques publiques.)*

**L'association est-elle membre ou adhérente d'une fédération, d'un réseau ou d'un groupement d'associations ?**

**Oui**

**Si oui, est-elle membre ou adhérente :**

- d'une fédération (départementale, régionale ou nationale)
  - d'un réseau local, national ou européen
  - d'une maison des associations (ou office culturel ou sportif)
  - d'un groupe ou réseau visant la mutualisation de moyens
- Pour quelle(s) raison(s) appartenez-vous à ce réseau(x) ?**
- Apport, échange d'informations
  - Appui logistique, technique ou administratif
  - Mutualisation de moyens (matériels, financiers...)
  - Aide à la coordination de démarches collectives, à la participation à des actions communes
  - Représentation des intérêts de l'association
  - Autre, précisez :

**Le(s)quel(s) ?**

**Non**

**Si non, pour quelle(s) raison(s) ?**

- Méconnaissance du fonctionnement
- Absence d'intérêt pour un fonctionnement en réseau
- Volonté de rester indépendant
- Coût de la cotisation
- Autre, précisez :

**Votre association recherche-t-elle une dynamique d'échange ou de coopération avec une autre association ?**

Oui  Non  Ne sais pas

**Si oui, sur quel territoire ?** *une seule réponse possible*

- Quartier  Commune  Intercommunalité  Département
- Région  France  Europe  International
- Pas de territoire particulier

**De manière générale, qu'est-ce qui pourrait vous inciter à mutualiser des moyens avec d'autres associations ?** *3 choix max.*

- Pour partager et enrichir un projet
- Pour entretenir et véhiculer une même vision, de mêmes valeurs
- Pour faire des économies et rationaliser les coûts
- Pour être plus visible (dans l'objectif de développer votre structure associative par le partenariat)
- Pour acquérir des compétences en interne

- Pour obtenir un financement
- Pour bénéficier d'un équipement, d'un local ou de moyens pouvant être utilisés conjointement
- Pour concourir à un appel à projet auquel vous ne pourriez pas candidater tout seul

**Votre association a-t-elle participé à un projet inter-associatif en 2019 ?**  Oui  Non

**Si oui, est-ce que cette coopération associative a répondu à votre objectif ?**

- Oui totalement
- Oui plutôt
- Non pas complètement
- Non pas du tout

**L'association utilise-t-elle les services d'un Maison des associations ?**  Oui  Non

**Si oui, laquelle ?**  MDA de Strasbourg  Carré des associations de Mulhouse  
 Autre, précisez :

**L'association a-t-elle pour but de :** Une réponse par ligne

	Pas du tout	Plutôt pas	Plutôt	Tout à fait
Satisfaire les besoins de ses membres usagers	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Permettre à ses membres de se réunir autour d'une passion commune	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mobiliser sur une revendication spécifique, localisée	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développer des actions de solidarité	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Participer à une mission d'intérêt général	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**L'association s'adresse-t-elle à des publics d'un âge particulier ?**

- Non, l'association s'adresse à tous les âges
- Enfants, adolescents (moins de 16 ans)
- Jeunes (de 16 à 25 ans)
- Adultes (de 26 à 62 ans)
- Personnes âgées (plus de 62 ans)

## Les membres de l'association

**Combien l'association compte-t-elle d'adhérents, à jour de cotisation, en 2019 ?**

- dont personnes physiques (individus)
- dont personnes morales (organisations)


**Combien l'association compte-t-elle de bénévoles en 2019 ?**

- dont bénévoles femmes
- dont bénévoles réguliers
- dont bénévoles de moins de 25 ans
- dont bénévoles de plus de 62 ans


**Valorisez-vous les heures de bénévolat dans les comptes de l'association ?**  Oui  Non  Ne sais pas

**Si non, pour quelles raisons ?**

*Plusieurs réponses possibles*

- Temps que cela demande
- Trop compliqué à mesurer
- Méconnaissance de la manière de le valoriser
- Autre, précisez :

**L'association manque-t-elle de bénévoles ?**  Oui  Non

**Si oui, pour quel(s) type(s) de fonction ?**

*Plusieurs réponses possibles*

- Membres du conseil d'administration ou du bureau
- Animation
- Communication

**Si oui, quelles sont les raisons de ce manque de bénévoles ?**

*Plusieurs réponses possibles*

- Difficultés à s'engager pendant la crise sanitaire
- Craintes des responsabilités
- Difficultés à dégager du temps pour s'engager

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Gestion, administration   | <input type="checkbox"/> Manque d'implication des bénévoles dans la durée  |
| <input type="checkbox"/> Techniques ou requérant des compétences ou qualifications particulières | <input type="checkbox"/> Membres « consommateurs » (qui souhaitent uniquement bénéficier d'une activité ou d'un service sans autre engagement) |
| <input type="checkbox"/> Aide ponctuelle (événement, intervention...)                            | <input type="checkbox"/> Autre, précisez : <input type="text"/>  |

**Quel est le mode de gouvernance de l'association ?** *Une seule réponse possible*

- Classique (Président, secrétaire, trésorier avec un CA et/ou un bureau)  
 Collégial (le CA nomme des co-présidents qui partagent les responsabilités)  
 Collectif (les membres du CA administrent ensemble l'association)  
 Direct (l'ensemble des membres gère l'association en Assemblée Générale permanente)  
 Autre mode de gouvernance, précisez :

**Combien l'association compte-t-elle de membres du Conseil d'administration en 2019 ?**

- dont bénévoles femmes

**Quelle est la fréquence des réunions du Conseil d'administration ?**

- Au moins une fois par mois  
 Au moins une fois tous les 3 mois  
 Au moins une fois tous les 6 mois  
 Au moins une fois par an  
 Moins d'une fois par an

**Rencontrez-vous des difficultés à renouveler les membres du Conseil d'administration ou du bureau ?**

- Oui des difficultés importantes  
 Oui des difficultés ponctuelles  
 Non, pas de difficulté

**Merci de préciser les caractéristiques des membres du bureau :** *Merci de reporter les numéros correspondants pour chaque colonne*

	Sexe	Age	Statut d'activité	Temps pour l'association par semaine	Année de prise de poste	Catégorie socio-professionnelle
	1. Femme 2. Homme	3. Moins de 18 ans 4. De 18 à 25 ans 5. De 26 à 40 ans 6. De 41 à 60 ans 7. Plus de 60 ans	1. En activité 2. En retraite 3. En recherche d'emploi ou sans activité professionnelle	1. Moins de 5 heures 2. De 5 à 10 heures 3. De 10 à 15 heures 4. Plus de 15 heures		1. Agriculteur 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise 3. Cadre, profession intellectuelle sup. 4. Profession intermédiaire 5. Employés 6. Ouvriers
<b>Président.e</b> (ou autre dénomination)						
<b>Secrétaire</b> (ou autre dénomination)						
<b>Trésorier.e</b> (ou autre dénomination)						

**Avez-vous accueilli un ou plusieurs volontaires en 2019 ?**

**Oui**

- Service civique, Service national universel (SNU)  
 Volontariat européen ou international  
 Autre type de volontariat

**Si oui, combien de volontaires ?**

**Pour quelles raisons avez-vous accueilli ces volontaires ?**

*Plusieurs choix possibles*

- Participer à la promotion de l'engagement associatif/citoyen des jeunes  
 Bénéficier d'une ressource supplémentaire dont le coût est faible  
  
 Participer à la formation et à l'insertion des jeunes  
 Communiquer sur l'association auprès d'un public jeune  
  
 Fidéliser un.e jeune dans l'association  
 Autre, précisez :

**Non**

**Pour quelles raisons n'avez-vous pas accueilli de volontaires ?** *Plusieurs choix possibles*

- Manque de connaissance sur le dispositif  
 Incapacité de l'association à encadrer un volontaire  
 Coût de l'accueil du volontaire  
 Absence de besoin d'un volontaire dans l'association  
 Contraintes administratives  
 Autre, précisez :

## Le salariat dans l'association

L'association a-t-elle eu recours en 2019 à l'emploi salarié, même de manière occasionnelle ?

Oui  Non

→ Si vous avez répondu « NON », passez directement à la partie suivante : « Les ressources de l'association »

Si oui : Nombre d'heures de travail salarié rémunéré par l'association en 2019

Nombre de salarié.e.s rémunéré.e.s par l'association au 31 décembre 2019

L'association rencontre-t-elle des difficultés de recrutement ?

Oui  Non

Si oui, pour quel(s) type(s) de fonction ?

Fonctions supports (administrative, RH, comptabilité...)

Fonctions productives (chargé de mission, développement...)

Autre, précisez :

Si oui, quelles sont les raisons de ces difficultés de recrutement ?

L'incertitude qui pèse sur la pérennité de l'emploi

La trop petite taille de l'association qui ne permet pas de proposer un temps de travail suffisant

La difficulté à trouver des candidats correspondant aux besoins de l'association

Des salaires insuffisamment attractifs

Les perspectives de carrière sont trop faibles

L'absence d'aide à l'emploi adaptée susceptible d'aider à l'embauche

Le caractère saisonnier de l'activité de l'association

Autre, précisez :

L'association a-t-elle des difficultés à maintenir les emplois existants ?

Oui  Non

Merci de préciser quelles difficultés rencontre l'association :

## Les ressources de l'association

Si l'association utilise régulièrement des locaux (activités, réunions...), est-elle principalement : Une seule réponse possible

Propriétaire

Locataire (payant)

Hébergée à titre gratuit

Si l'association est locataire ou hébergée à titre gratuit, pouvez-vous indiquer qui est le propriétaire de ces locaux ?

La mairie

Une autre collectivité publique

Une maison des associations

Un organisme privé

Un.e membre

Ne sais pas

Quel était approximativement le budget global de votre association en 2019 et en 2020 ?

En 2019

Moins de 10 000 euros

De 10 000 à 50 000 euros

De 50 000 à 100 000 euros

De 100 000 à 200 000 euros

De 200 000 à 500 000 euros

Plus de 500 000 euros

Plus de 1 000 000 d'euros

En 2020

Moins de 10 000 euros

De 10 000 à 50 000 euros

De 50 000 à 100 000 euros

De 100 000 à 200 000 euros

De 200 000 à 500 000 euros

Plus de 500 000 euros

Plus de 1 000 000 d'euros

**Comptes de l'association en 2019**  
en euros

Financements publics (subventions, marchés publics...)

Recettes d'activités privées (ventes, événements...)

Cotisations des membres

Dons, mécénat et fondations

Autres, précisez :

**TOTAL DES RESSOURCES**

	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€

**Origine des financements publics en 2019**  
en euros

Commune

Intercommunalité

Département

Région

Etat

Organismes sociaux

Europe

Autre, précisez :

	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€
	€

## Les impacts de la crise sanitaire sur l'association

En 2020, au cours de la crise sanitaire, avez-vous dû interrompre vos activités ?

- Non  Oui, partiellement  Oui, totalement

En 2020, au cours de la crise sanitaire, comment ont évolué ces indicateurs ?

	En forte baisse	En baisse	Stable	En hausse	En forte hausse
<b>Les Membres</b>					
Nombre d'adhérent.e.s	<input type="radio"/>				
Nombre de bénévoles	<input type="radio"/>				
<b>Les financements</b>					
Montant des financements publics	<input type="radio"/>				
Montant des financements privés	<input type="radio"/>				
Montants des recettes d'activité	<input type="radio"/>				
Montant des cotisations	<input type="radio"/>				
Montant du résultat	<input type="radio"/>				
<b>Les dépenses</b>					
Dépenses de fonctionnement	<input type="radio"/>				
Dépenses d'investissement*	<input type="radio"/>				

A ce jour, quelle est la situation de la trésorerie de votre association ? *Une seule réponse possible*

- Nous sommes en rupture de trésorerie  
 Nous serons en rupture de trésorerie dans quelques semaines  
 Nous risquons d'être en rupture de trésorerie dans les mois qui viennent  
 Nous n'avons pas de difficulté majeure de trésorerie (au moins 2-3 mois)  
 Notre niveau de trésorerie est confortable (plus de 6 mois)  
 Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question

La crise sanitaire vous a-t-elle obligé à supprimer des emplois dans l'association ?

- Oui  Non, mais c'est une éventualité dans un avenir proche  Non  
 Si oui, combien ?

La crise sanitaire vous a-t-elle amené à créer des emplois dans l'association ?

- Oui  Non, mais c'est une éventualité dans un avenir proche  Non  
 Si oui, combien ?

A la suite de la crise sanitaire, envisagez-vous de : *Plusieurs réponses possibles*

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles activités             | <input type="checkbox"/> Développer de nouvelles coopérations avec d'autres associations |
| <input type="checkbox"/> Réduire les activités de l'association        | <input type="checkbox"/> Envisager des mutualisations utiles avec d'autres associations  |
| <input type="checkbox"/> Revoir globalement le projet de l'association | <input type="checkbox"/> Envisager la fusion avec une autre association                  |

## Les perspectives de l'association

Dans les prochaines années, comment anticipez-vous l'évolution de ces indicateurs ?

	En forte baisse	En baisse	Stable	En hausse	En forte hausse
<b>Les Membres</b>					
Nombre d'adhérent.e.s	<input type="radio"/>				
Nombre de bénévoles	<input type="radio"/>				
<b>Les financements</b>					
Montant des financements publics	<input type="radio"/>				
Montant des financements privés	<input type="radio"/>				
Montants des recettes d'activité	<input type="radio"/>				
Montant des cotisations	<input type="radio"/>				
Montant du résultat	<input type="radio"/>				
<b>Les dépenses</b>					
Dépenses de fonctionnement	<input type="radio"/>				
Dépenses d'investissement*	<input type="radio"/>				

En ce qui concerne l'avenir, vous êtes :  très inquiet.e  inquiet.e  confiant.e  très confiant.e

Indiquez si ces éléments seraient susceptibles de renforcer la viabilité et le développement de l'association

<i>Une réponse par ligne - Merci de renseigner chaque ligne</i>	<b>Pas important</b>	<b>Peu important</b>	<b>Important</b>	<b>Nécessaire</b>
<b>Aide pour la gestion</b> : Outils techniques, suivi d'activité, comptabilité...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Conseils juridiques, comptables et fiscaux</b> : Sur les statuts de l'association, responsabilité des dirigeants, fiscalisation des activités...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Aide dans l'organisation de l'association</b> : Echange entre les membres, prise de décision...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Aide pour le recrutement de bénévoles</b> : Mise en réseau, plateforme d'offre de bénévolat...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Formations pour les bénévoles</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Accompagnement dans le domaine de la communication</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Soutien dans l'appropriation des outils numériques</b> : Informations, formations sur les outils existants...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Mise en place d'animations pour les associations</b> : Forum des associations, rencontres...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Mise en place de coopérations inter-associatives</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Simplification des procédures administratives</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Rapidité du versement des aides publiques</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Mise à disposition de locaux</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Sécurité des financements dans le temps</b> : Engagements pluriannuels	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Aide pour la fonction employeur</b>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Aide à l'embauche de salariés</b> : Aides financières, abaissement de charges...	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<b>Autre besoin, précisez</b> : <i>Si vous n'avez pas d'autre besoin, laissez vide</i>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Souhaitez-vous nous faire part d'autres éléments importants pour vous ?

**Quel est votre rôle dans l'association ?**

administrateur

bénévole

directeur

salarié

Autre, précisez :

**Merci pour votre participation à l'observatoire de la vie associative alsacienne.**

## La nomenclature des secteurs d'activité

<b>Nomenclature détaillée (11 secteurs)</b>	<b>Nomenclature agrégée (8 secteurs)</b>
Action humanitaire	Action humanitaire
Action sociale	Action sociale, santé
Santé	
Défense des droits et des causes	Défense des droits et des causes
Environnement	
Loisirs	Loisirs
Éducation, formation	Éducation, formation
Sports	Sports
Culture	Culture
Défense des intérêts économiques	Défense des intérêts économiques et développement local
Vie et développement local	

# Panorama de la vie associative en Alsace

## Rapport d'enquête de l'observatoire local de la vie associative en Alsace

Démarche accompagnée par



Observatoire co-porté par



Illustrations réalisées par Solène NOEL-DUPONT <https://solenoeldupont.com/>